

Algérie Télécom SPA
Au capital social de 100.000.000 DA

NOTICE D'INFORMATION



Emprunt Obligataire Algérie Télécom

Montant : 6.500.000.000 DA

Tranche 1 : 3.350.000.000 DA, 13/11/2007, Coupon 2,75%.

Tranche 2 : 3.150.000.000, 13/11/2008, Coupon 3,00%

Visa COSOB N° 05-05 du 17/10/2005

« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. Il signifie seulement que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision ».

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION	7
I-1- DÉCISIONS QUI SONT À L'ORIGINE DE L'OPÉRATION :	7
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATÉGORIE DES TITRES :	7
I-3- PRIX D'ÉMISSION :	7
I-4- PRODUIT BRUT ET ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'ÉMISSION. EMPLOI DU PRODUIT NET :	8
I-5- CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION :	8
I-6- MODALITÉS ET DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES TITRES :	9
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	9
I-8- DATE DE RÈGLEMENT :	9
I-9- TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE RENDEMENT RÉEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	9
I-10- PÉRIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	10
I-11- DURÉE TOTALE ET DURÉE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	10
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	10
I-13- RÉGIME FISCAL :	10
I-14- GARANTIES :	10
I-15- RANG DE L'EMPRUNT :	10
I-16- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	10
I-17- MASSE DES OBLIGATAIRES :	10
I-18- COTATION DES TITRES:	11
I-19- ÉTABLISSEMENTS ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT:	11
I-20- BUT DE L'ÉMISSION:	11
CHAPITRE II - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :	12
II-1- RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL :	12
II-2- CAPITAL :	13
CHAPITRE III : ACTIVITE DE L'EMETTEUR	15
III-1- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :	15
III-2- DÉBOUCHÉS ET PLACE SUR LE MARCHÉ :	21
III-3- PRINCIPALES INSTALLATIONS	25
III-4- LES MOYENS HUMAINS ET FORMATION:	26
III-5- INVESTISSEMENTS :	28
III-6- APPROVISIONNEMENTS :	28
III-7- LITIGES :	29
III-8- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	29
III-9- FACTEURS DE RISQUES :	30
CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIERES	31
IV-1- PRINCIPES COMPTABLES EN VIGUEUR :	31
IV-2- PRÉSENTATION ET ANALYSE DU COMPTE DES RÉSULTATS	32
IV-3- PRÉSENTATION ET ANALYSE DES BILANS :	35
IV-4- ANALYSE FINANCIÈRE	47
IV-5- AFFECTATIONS DES RÉSULTATS :	51
IV-6- TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS :	51
IV-7- TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (AU 31/12/2004):	52
CHAPITRE V- ÉVOLUTION RÉCENTE, BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	53
V-1 - ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ :	53
V-2 - PERSPECTIVES D'AVENIR- BUT DE L'ÉMISSION:	53
CHAPITRE VI - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE	58
VI-1- LES ORGANES D'ADMINISTRATION :	58
VI-2- CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ	59
VI-3- LES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS :	59
VI-4 - POLITIQUE DE COMMUNICATION D'ALGÉRIE TÉLÉCOM	59

CHAPITRE VII : ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION.....	61
VII-1- SIGNATURE ET FONCTION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION :	61
VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :	61
GLOSSAIRE	62

INTRODUCTION

Algérie Télécom est née de la restructuration du secteur des télécommunications sous l'ancrage juridique de la loi 2000-03 du 05 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications. Algérie Télécom est une société par actions détenue par l'Etat.

En avril 2002, la société s'est dotée des différents organes statutaires.

Les activités d'Algérie Télécom s'articulent principalement autour :

- de la fourniture des services de télécommunications permettant le transport de la voix, de messages écrits, de données numériques, d'informations audiovisuelles...
- du développement, de l'exploitation et de la gestion des réseaux publics et privés de télécommunications,
- de l'établissement, de l'exploitation et de la gestion des interconnexions avec tout opérateur de réseaux de télécommunicationS,

En plus de la téléphonie fixe qui constitue l'activité principale et pour laquelle elle est actuellement en position de monopole, Algérie Télécom intervient aussi dans le mobile via sa filiale Algérie Télécom Mobilis, dans le satellite (VSAT, INMARSAT...) et l'Internet (voix sur IP et ADSL).

Algérie Télécom offre également des services de **transmissions de données** par paquet (DZPAC et MEGAPAC), l'accès à Internet à haut débit (ADSL), le service **télex** et les services de **lignes spécialisées** nationales et internationales.

Algérie Télécom utilise un réseau national de transmission numérique composé de 23.262 Km de câbles à fibres optiques dont 1.262 Km en câbles sous marins et 34.500 Km de faisceaux hertziens numériques (FHN).

En plus de son propre réseau commercial composé de 95 agences (y compris ceux de Mobilis), 145 divisions commerciales et plus de 22.000 kiosques multi services (KMS), Algérie Télécom utilise le réseau d'Algérie Poste (3.500 points de ventes), d'Algérie KA, Gécoc, ANEP messagerie , GTS phone et Affilou.

Parmi les priorités du programme du gouvernement s'inscrit la mise en oeuvre d'une société de l'information et le développement des technologies de la communication. Dans ce cadre, Algérie Télécom a arrêté un programme permettant la concrétisation des objectifs fixés par le gouvernement. Il peut être cité notamment :

- l'amélioration de la télédensité ;
- le développement de l'Internet à haut débit ;
- l'introduction de nouvelles technologies dans les différents segments des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication ;
- un partenariat, ouvert à toutes les compétences en services et en équipements de Télécommunications de toutes les nationalités ;

A cet effet, à l'horizon 2007-2008 Algérie Télécom se fixe les objectifs suivants :

Un parc d'équipements fixes	6 718 000 abonnés
Un parc potentiel d'abonnés fixes	6 000 000 abonnés
Un parc ADSL	3 000 000 abonnés
Un parc d'internautes	3 000 000 internautes
Un parc GMPCS	20 000 abonnés
Un parc téléphonie mobile	8 000 000 abonnés

Pour faire face à cet ambitieux programme d'investissement (2005-2008), évalué à 180.262 millions de DA soit l'équivalent de 2,5 milliards de Dollars US (1\$US=72 DA), Algérie Télécom a décidé de financer une partie de ce programme par l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Les projections financières sur la période de remboursement de l'emprunt (2005-2008) font ressortir des résultats nets positifs et des cash-flows appréciables à même de faire face aux engagements vis à vis des tiers sans incidences sur ses équilibres financiers.

CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

I-1- Décisions qui sont à l'origine de l'opération :

L'Assemblée Générale du 14 mai 2005 a autorisé et conféré au Conseil d'Administration à recourir au marché obligataire domestique à concurrence d'un montant de (40) quarante milliards de dinars algériens, utilisable en une ou plusieurs fois avant le 31 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance n° 14 du 14 mai 2005, confère tous pouvoirs au Président Directeur Général de l'Entreprise, à l'effet de concrétiser cette émission obligataire, dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, Valeur nominale :

Le montant de l'émission est de six milliards cinq cent millions de dinars algériens (6.500.000.000 DA), répartis en six cent cinquante milles (650.000) obligations d'une valeur nominale de dix mille dinar (10.000 DA) chacune

Cette opération comporte deux tranches :

- La première d'un montant de trois milliards trois cent cinquante millions de dinars (3.350.000.000DA), d'une durée de deux ans (02), portant un intérêt au taux de 2,75% % ; soit un coupon de 275 DA par obligation.
- La deuxième d'un montant de trois milliards cent cinquante millions dinars (3.150.000.000 DA), d'une durée de trois ans (03) portant un intérêt au taux de 3,00 % ; soit un coupon de 300 DA par obligation.

I-2-2- Catégorie des titres :

Ce sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont au porteur et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

- les obligations de la première tranche sont émises au prix moyen de 99,92% par obligation ;
- les obligations de la deuxième tranche sont émises au prix moyen de 99,75% par obligation

Les obligations seront intégralement réglées à la souscription.

I-4-Produit brut et estimation du produit net de l'émission. Emploi du produit net :

Produit brut : le total des prix de soumission par les quantités souscrites de chaque soumission retenue.

Le produit brut de l'émission obligatoire pour un montant nominal souscrit de 6.500.000.000 DA est de six milliards quatre cent quatre-vingt neuf millions et cinq cent quinze mille Dinars (6.489.515.000 DA)

Le produit net de l'émission : obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération qui s'élèvent à cinquante huit million cent quarante trois mille cinq cent quarante cinq dinars (58 143 545DA).

Le produit net de l'émission est de six milliards quatre cent trente et un million trois cent soixante et onze mille quatre cent cinquante cinq dinars (6 431 371 455) DA

Utilisation du produit net

Le produit net dégagé par l'émission obligatoire servira au financement des équipements nouveaux d'Algérie Télécom Mobilis, dans le cadre de son plan de développement.

I-5-Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges (en hors taxes) relatives à cette opération s'élève à à cinquante huit million cent quarante trois mille cinq cent quarante cinq dinars (58 143 545DA) et se répartissent comme suit :

I-5-1- redevances et rémunérations réglementaires :

- **redevance de la COSOB** : Quatre millions huit cent soixante quinze mille dinars (4.875.000 DA). Le montant de la redevance versée à la COSOB est de 0,075% du montant de l'émission. Dans tous les cas, la redevance ne peut être supérieure à cinq millions de dinars (5.000.000 DA) (*Article 2 de l'arrêté 2 août 1998 portant application de l'article 3 du décret exécutif n°98-170 du 20 mai 1998 relatif aux redevances perçues par la COSOB*)
- **rémunération d'ALGERIE CLEARING** (adhésion d'Algérie Télécom, admission des titres et opérations sur titres) un million trois cent milles dinars (1.300.000 DA):
 - frais d'adhésion 200.000 DA/an (600.000 DA)
 - frais de traitement des opérations sur titres :
 - paiement des intérêts 100.000DA/échéance/Tranche (500.000 DA)
 - remboursement capital 100.000DA/échéance/Tranche (200.000 DA).

I-5-2- frais de prestations de services:

- frais de la banque chef de file « BNA » 0.3% du montant collecté soit dix neuf millions quatre cent soixante huit mille et cinq cent quarante cinq dinars (19.468.545 DA)
- frais du bureau conseil « STRATEGICA » 0.5% du montant nominal émis soit trente deux millions cinq cents milles dinars (32.500.000 DA).

I-5-3- frais de publications et de relations investisseurs :

- publication de la notice d'information
- publicités et autres campagnes de promotion

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom du souscripteur des obligations est fixée le 13 Novembre 2005

I-7- Jouissance des titres :

Les intérêts commencent à courir à partir du 13 Novembre 2005. Les intérêts sont payables le 13 Novembre de chaque année, pendant deux ans (02) pour la première tranche et pendant trois ans (03) pour la deuxième tranche.

Lorsque la date de paiement des coupons correspond à un jour férié, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

La date de règlement par les souscripteurs est fixée au 13 Novembre 2005

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

- Le taux de rendement moyen réel du titre de la première tranche est de 2,79% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication)
- Le taux de rendement moyen réel du titre de la deuxième tranche est de 3,09% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication)

Ces taux ne sont significatifs que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement de l'obligation
- Le montant des intérêts annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen et ce, jusqu'à la date de remboursement de l'obligation

I-10- Période et mode de souscription :

L'émission est destinée exclusivement aux banques et autres investisseurs institutionnels. Elle est réalisée sous la forme d'une adjudication à la « hollandaise ». La séance d'adjudication s'est tenue le 08 Novembre 2005.

S'agissant d'une adjudication à la hollandaise, l'émetteur se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout ou partie, de chacune des offres et dans chacune des deux tranches.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- La durée de vie moyenne des obligations de l'emprunt est de 2,48 ans ;

I-12- Amortissement, remboursement :

Les obligations seront remboursées à leur valeur nominale, dans leur intégralité, à la date de leur échéance soit respectivement le 13 Novembre 2007 pour la première tranche et le 13 Novembre 2008 pour la deuxième tranche.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation.

I- 13- Régime fiscal :

Les produits et les plus values de cession des obligations sont soumis à l'IBS, conformément à la législation en vigueur.

I-14- Garanties :

Cette émission n'est pas adossée à une garantie spécifique.

I-15- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information ont le même rang que les dettes déjà contractées par l'émetteur, hormis les dettes privilégiées de par la Loi.

I-16- Maintien de l'emprunt dans son rang :

Algérie Télécom s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité des deux tranches de l'emprunt, et sans que cet engagement affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer, au profit d'autres dettes ou obligations, aucune hypothèque sur les biens ou droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « Pari Passu » les présentes obligations.

I-17- Masse des obligataires :

Les obligataires de chaque tranche de l'emprunt sont réunis de droit dans une masse obligataire.

Toutefois au cas où Algérie Télécom émettrait ultérieurement des obligations nouvelles entièrement assimilables aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates de remboursement et aux garanties, elle pourrait, si chaque contrat d'émission le prévoit, grouper en une masse unique les porteurs ayant des droits identiques.

I-18- Cotation des titres:

Les titres obligataires de cet emprunt seront négociés sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités. Ces titres peuvent faire l'objet ultérieurement d'une demande d'admission en bourse.

I-19- Etablissements assurant le service financier de l'emprunt:

La gestion des titres en circulation (paiement des intérêts et remboursement du capital) est assurée par Algérie Clearing.

I-20- But de l'émission:

Le produit de l'émission est destiné à financer en partie le programme d'investissement du groupe Algérie Télécom. Il s'agit notamment des équipements nouveaux d'Algérie Télécom Mobilis entrant dans le cadre du développement de son réseau de télécommunication cellulaire ainsi que des investissements d'Algérie Télécom.

La partie restante du programme d'investissement du groupe, sera financée par les ressources internes.

CHAPITRE II - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :

II-1-Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'emprunteur a pour dénomination sociale « ALGERIE TELECOM »

II-1-2- Forme juridique :

Algérie Télécom est une Entreprise Publique Economique en la forme légale d'une société par actions créée pour une durée de 99 ans à partir du 11/05/2002.

II-1-3- Objet social :

Algérie Télécom a pour objet social :

« Production, exploitation, commerce en gros et détail, import et export, réparation, service après vente, montage et maintenance par toutes les structures et antennes dont elle dispose sur toute l'étendue du territoire national des équipements, produits, accessoires, pièces de rechange et consommables liés au domaine des télécommunications, communications, téléphonie, téléphone portable, exploitation des services Internet et généralement toutes les activités en relation avec les réseaux et services des communications électroniques. »

II-1-4- Adresse du siège social :

Le siège social d'Algérie Télécom est fixé à ALGER (Route Nationale n° 5, cinq maisons EL HARRACH).

II-1-5- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs d'Algérie Télécom ont été établis par acte notarié en date du 11/08/2001 par devant Maître Ali REZZAG BARA, notaire à Bir Mourad Rais 17, chemin Poirson, El Biar Alger.

II-1-6- Modifications des statuts constitutifs

- 14/02/2002 : création d'un conseil d'administration en remplacement du conseil de contrôle et du conseil des directeurs (Directoire). Election du président de ce Conseil devant occuper le poste de Directeur Général (Acte Notarié par devant maître Ali REZZAG BARA du 19/02/2002).
- 18/01/2003 : Modification de l'objet social à la suite de la filialisation des activités relatives au réseau de télécommunications cellulaires de norme GSM (Acte Notarié par devant maître Ali REZZAG BARA du 26/02/2003).

II-1-7- Numéro d'inscription au Registre de commerce

Algérie Télécom est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n°02 B 0018083 du 11 mai 2002.

II-1-8- Lieu de consultation des documents juridiques

Les statuts, les procès verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social d'Algérie Télécom au niveau de la Direction Centrale des Finances.

II-1-9- Date de début d'activité

Les activités d'Algérie Télécom, rentrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 01/01/2003

II-1-10- L'exercice social

L'exercice social d'Algérie Télécom commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-11- Assemblées Générales

L'assemblée générale est l'organe délibérant et souverain du droit de propriété des actions de l'EPE et à ce titre, détermine, par ses décisions et dans les formes prescrites par la loi, toutes conditions jugées en adéquation avec l'intérêt de l'entreprise.

Monsieur le Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information exerce sa pleine autorité sur les assemblées générales conformément aux prescriptions du code de commerce, de l'ordonnance n° 01/04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques et des résolutions prises par le Conseil National de Participation de l'Etat (procès verbal de réunion tenue le 01 mars 2001).

La convocation et les délibérations de l'assemblée générale se font conformément aux dispositions du code de commerce

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2004, le capital social est de cent millions de dinars (100.000.000 DA) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille dinars (5.000 DA) chacune, numérotées de 01 à 20.000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toute leurs spécificités de droit de propriété au Ministère de la Poste et Technologies de l'Information.

Par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2005, le capital social d'Algérie Télécom a été augmenté de 49.900.000.000 DA par incorporation des réserves et s'établit à cinquante milliards de dinars

(50.000.000.000DA). Les formalités légales de dépôt, publicité et déclarations prévus par la législation en vigueur sont en cours.

II-2-2- Conditions de modification du capital social : (articles 9 et 10 des statuts)

Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois, comme il peut être réduit, par décision de l'assemblée générale extraordinaire dans les formes légales prescrites, conformément aux dispositions du Code de Commerce.

II-2-3- Obligations convertibles :

Algérie Télécom n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-3- Evolution du capital social :

Année	Montant des variations de capital		
	Incorporation des Réserves (DA)	Montants successifs du capital (DA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2003	Néant	100.000.000	20.000
2004	Néant	100.000.000	20.000
2005 (*)	49.900.000.000	50.000.000.000	10.000.000

(*) : cette opération décidée par résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2005, n'a pas encore fait l'objet de formalités légales de dépôt, publicité et déclarations et les statuts d'Algérie Télécom ne sont pas encore modifiés en conséquence.

II-2-4- Répartition du capital social :

Au 31/12/2004, le capital d' Algérie Télécom est détenu à 100% par l'Etat algérien.

CHAPITRE III : ACTIVITE DE L'EMETTEUR

III-1- Présentation de la société :

III-1-1- Historique :

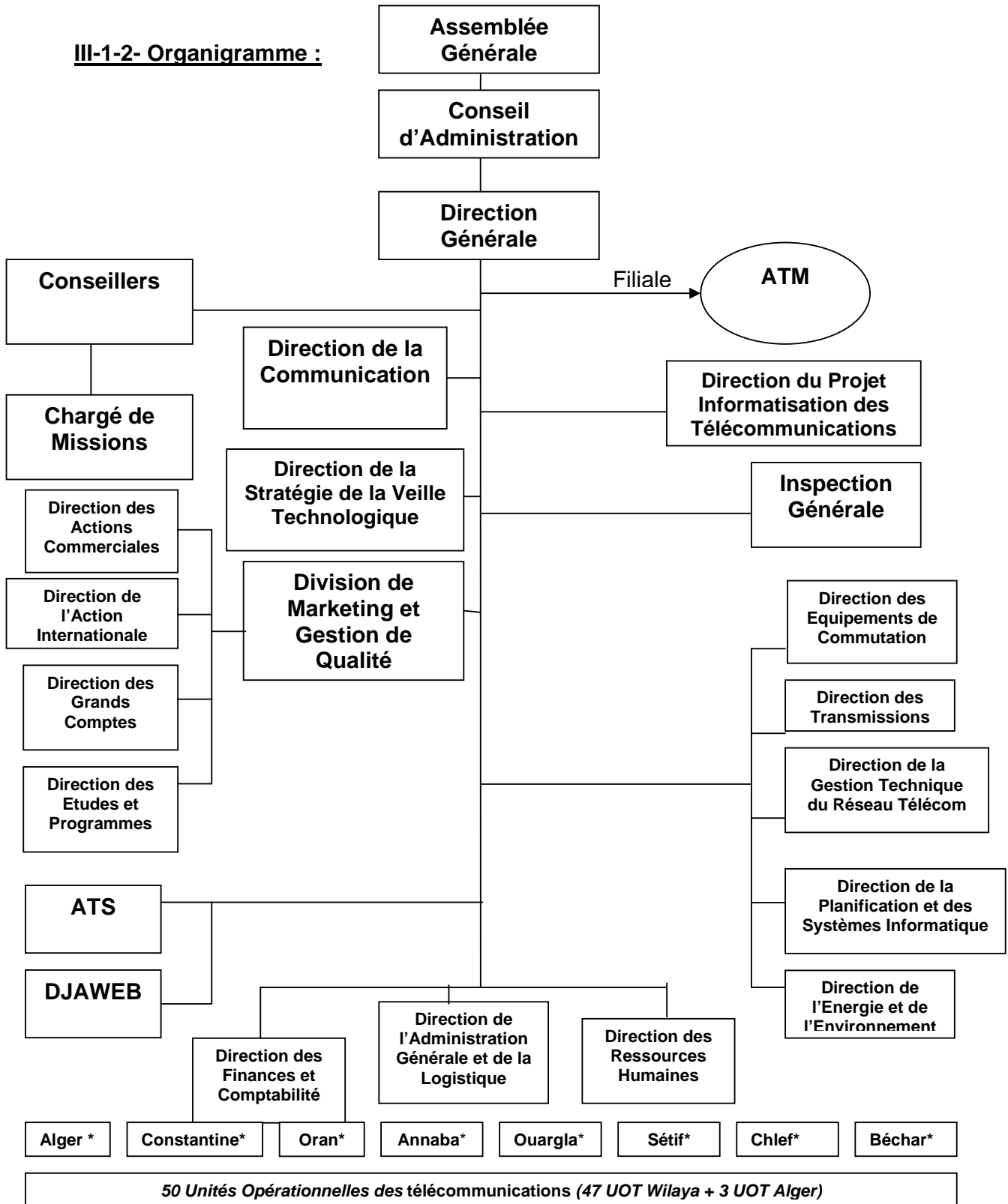
Les activités des postes et des télécommunications, de même que les services connexes étaient sous l'égide du Ministère des Postes et des Télécommunications et ce jusqu'au 5 Août 2000, date de promulgation de la loi n°2000-03 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications.

Suite aux réformes tracées par le gouvernement et ce dans le cadre de la réorganisation en profondeur du secteur des postes et télécommunications, lui permettant l'évolution dans un environnement concurrentiel et transparent, la loi 2000-03, a ouvert le libre accès au secteur des télécommunications à tout opérateur obéissant aux prescriptions légales et réglementaires relatives au secteur.

Algérie Télécom a acquis la forme juridique de Société par Actions le 11 Août 2001. La mise en œuvre de ses activités a été lancée à compter du 06 janvier 2002 et ce suite à la promulgation du décret exécutif 02-04 relatif à la répartition des personnels et des biens de l'administration des postes et des télécommunications.

Il importe de souligner que l'année 2002, a été une année dite « d'installation et d'organisation » d'Algérie Télécom.

III-1-2- Organigramme :



* : Directions Territoriales des Télécommunications

III-1-3- Réglementation

Algérie Télécom est régie par le cadre juridique suivant :

- le Code de Commerce modifié et complété
- l'ordonnance n° 01/04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques,
- la loi n° 03/2000 du 05 août 2000 fixant les règles générales relatives aux postes et aux télécommunications,
- les dispositions des statuts d'Algérie Télécom,

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité :

Le marché des télécommunications est scindé en deux segments :

- Le marché de **la téléphonie** qui comporte les deux segments de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile
- Le marché des **services** à valeur ajoutée qui comporte tous les services connexes de télécommunication à savoir :
 - La transmission de données par câbles
 - La transmission via des systèmes par satellite
 - L'Internet
 - L'interconnexion

a- Le marché de la téléphonie

(i)- La téléphonie fixe

Le réseau téléphonique commuté (RTC) s'est constitué dans l'esprit d'un réseau universel public et ayant pour couverture géographique l'étendue de l'ensemble du territoire national.

Le (RTC) ou la téléphonie à commutation de circuits est une technique permettant de mettre en relation deux interlocuteurs.

En sus des liaisons filaires, il existe à l'heure actuelle des techniques sans fil qui permettent de réaliser une liaison entre l'abonné et l'infrastructure des télécommunications du fournisseur de service (Algérie Télécom). En effet, l'ensemble des ces techniques, utilise l'expression « Boucle Locale Radio », (Wireless Local Loop) en abrégé WLL et le HONET.

En raison de la souplesse et de la fiabilité d'intégration des solutions sans fil et dans le souci de résorber le retard important accusé en matière de pénétration téléphonique au niveau des zones urbaines, suburbaines et rurales, **Algérie Télécom a opté pour la technologie d'accès CDMA-WLL**. L'introduction de la technologie radio contribuera à une augmentation rapide de la télédensité (fixe) et une meilleure pénétration des ménages.

(ii)- La téléphonie mobile

Algérie Télécom Mobilis, filiale à 100% d'Algérie Télécom, offre actuellement les services de téléphonie mobile et propose à ses clients, à travers le **GSM** (Global System for Mobil Communication), une large gamme de produits et de nouveaux services de haute qualité à savoir: offres post et pré-payées adaptées à tous les budgets, SMS vers tous les opérateurs en Algérie et à l'étranger, roaming à l'international (transfert des appels lorsque l'utilisateur est à l'étranger), messagerie vocale, facturation on-line ...etc.

Algérie Télécom Mobilis, a lancé le premier réseau expérimental **UMTS** (Universal Mobile Télécommunication System) en Algérie, intégrant ainsi le club des 40 opérateurs dans le monde ayant une maîtrise de cette technologie. L'UMTS, la téléphonie mobile de la troisième Génération, est le réseau téléphonique du futur. Ce produit est totalement nouveau et indépendant du GSM, il fonctionne en mode « paquets » avec une vitesse de transmission atteignant 200 fois celle du GSM. Grâce à l'UMTS, le téléphone mobile devient un véritable appareil multimédia capable de tout faire (visiophone, MMS vidéo, Actualités, téléchargement, accès au réseau de l'entreprise....)

b- Le marché des services connexes de télécommunication

(i)- Les réseaux de données

La généralisation massive de l'outil informatique pour le développement de la gestion des entreprises a généré ces dernières années un besoin important en matière d'interconnexion de site informatique (LAN) matérialisé par des réseaux Intranet (nationaux, régionaux, ...etc.).

Pour répondre à cette demande, Algérie Télécom offre des solutions dédiées sur la base des technologies suivantes :

- Liaisons spécialisées numériques sur câble à fibre optique
- Réseau commuté DZPAC
- Réseau RTC
- Réseau DJAWEB
- Projet de réseau RMS (en cours de finalisation)

(ii)- Communications par satellite

Les systèmes de communications par satellite sont formés de plusieurs éléments: un élément spatial (satellite), un centre de contrôle et des infrastructures au sol (gestion du trafic).

Les types de services offerts par Algérie Télécom dans le cadre de la télécommunication satellitaire sont :

- Le **VSAT** est une technologie récente de télécommunications par satellite, capable d'assurer les services de téléphonie, de télécopie, de transmission de données et de visioconférence, dans la zone de couverture du satellite.

Le réseau VSAT algérien offre aussi à l'utilisateur implanté sur le territoire national ou à l'étranger (banques, entreprises privées ou publiques, nationales ou étrangères), dans les limites de la zone de couverture, la possibilité de disposer d'un outil moderne de communication.

- Le réseau **INMARSAT** est un réseau mondial de communication par satellite. A l'origine destiné aux services mobiles maritimes, par la suite ce service a été étendu aux activités terrestres.

Algérie Télécom vient de se doter de sa propre station de transit, destinée à prendre en charge le trafic des terminaux INMARSAT évoluant sur le territoire national et celui des navires

- Le service **GMPCS Thuraya** proposé par Algérie Télécom est un téléphone mobile qui fonctionne même dans les zones qui ne sont pas couvertes par le GSM et qui associe deux systèmes, le GSM et le satellite.

En plus des services sus visés, le nouveau téléphone mobile GMPCS Thuraya, assure la transmission de fax et de données jusqu'à 9.6 Kbit/s, le SMS et GPS intégré.

(iii)- L'Internet

Algérie Télécom offre les services Internet à travers la structure DJAWEB :

- **Les services de base** assurent entre autres, la consultation de page Web, le courrier électronique, les newsgroups, le transfert de fichiers par FTP, l'hébergement de sites Web.....
- **Les services spécifiques** offre une multitude de services : l'audio-vidéo streaming, la voix sur IP, la vidéo conférence, le commerce électronique...

La mise en place d'un réseau multiservices à large bande, l'extension de la capacité ADSL et l'introduction de l'Internet à haut débit radio (WI FI) permettront à l'avenir d'offrir des services de qualité à des coûts moins élevés.

(iv)- L'Interconnexion

L'interconnexion consiste en des prestations réciproques offertes par deux opérateurs de réseaux publics de télécommunications ou les prestations offertes par un opérateur de réseau public de télécommunications à un prestataire de service téléphonique au public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quelles que soient les réseaux auxquels ils sont raccordés ou les services qu'ils utilisent.

A chaque utilisation d'une prestation de service de télécommunications faisant intervenir deux réseaux publics, **l'interconnexion génère simultanément un trafic entrant (produit) ou un trafic sortant (charge)**, pour chacun des deux opérateurs dont les réseaux sont interconnectés.

La répartition du chiffre d'affaires par segment d'activité est résumée par le tableau suivant :

Année	Chiffre d'affaires (millions DA)	Part du chiffre d'affaires par service					autres services (*)
		fixe	mobile (**)	interconx et Roaming.	Satellite	Trans. Donne.	
2003	61 728	75,33%	12,67%	4,75%	0,20%	1,95%	5,10%
2004	73 960	81,30%		16,6%	0,25%	1,7%	0,14%

(*) : Se sont toutes les recettes correspondantes aux installations et ventes (appareils et cartes téléphoniques).

(**) : Pour l'année 2004, la téléphonie « mobile » a été dédiée à Algérie Télécom Mobilis filiale d'Algérie Télécom.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2004 par Algérie Télécom Mobilis est plus de 20 milliards DA contre un chiffre d'affaires de 7,8 milliards de dinars en 2003 réalisé par la société mère sur le segment du mobile.

A noter que le chiffre d'affaires d'Algérie Télécom en 2002 (tous services confondus) est estimé à 31,5 milliards de DA dont 4,4 milliards pour le Mobile.

Les services de la **téléphonie fixe** demeurent au cœur des activités essentielles d'Algérie Télécom. Ceci sera plus conforté en perspective de la filialisation très prochaine des autres segments des télécommunications (l'Internet et la communication par satellite.)

III-1-5- Politique de Tarification :

La production dans le secteur des télécommunications se mesure par le volume minutes de communication exprimées en Taxes de Base (ou TB).

La facturation de chaque Taxe de Base produite dépend de la tarification unitaire correspondante au service de télécommunication utilisé et sa tarification varie en fonction de plusieurs paramètres :

- selon que la communication est nationale ou internationale,
- selon le type d'exploitation (manuelle ou automatique),
- selon le type de réseau utilisé (fixe, GSM, satellite, ligne spécialisé, DZPAC, Internet) et,
- selon le type de technologie utilisé (capacité de transmission)

III-2- Débouchés et place sur le marché :

III-2-1- Principaux débouchés.

Les clients d'Algérie Télécom pour les différents services offerts peuvent être classés comme suit :

a- Services de la téléphonie

- Les ménages et autres organismes et institutions (usage à caractère collectif)
- Les prestataires de services du fixe (principalement filaire) :
 - Les taxiphones (cabines publiques)
 - les kiosques multiservices (KMS)
 - les audiotels

En dehors des ménages et organismes qui constituent la principale source de revenus du service de la téléphonie, les KMS contribuent d'une manière significative dans le chiffre d'affaires total du fixe (17%), et viennent en deuxième position les audiotels (3%).

b- Les services de l'interconnexion et roaming

- opérateurs du mobile (Mobilis, Orascom, Watania)
- opérateurs de la téléphonie par satellite
- les fournisseurs d'accès Internet (111 ont reçu l'agrément dont 40 sont en exploitation)

c- Les services de la téléphonie mobile

Selon une étude effectuée par Algérie Télécom Mobilis, ce chiffre devrait atteindre 10 millions d'abonnées d'ici fin 2007. Ce chiffre prévisionnel devrait être revu à la hausse compte tenu du nombre d'abonnées enregistré à août 2005. Actuellement le marché de la téléphonie mobile totalise plus de 10 millions d'abonnées (la majorité en pré-payé).

d- Les réseaux de données

- Les administrations publiques,
- Les établissements financiers et,
- Les fournisseurs d'accès Internet

e- Communications par satellite

- les institutions publiques (Vsat et Inmarsat)
- particuliers (Thuraya)

f- L'Internet

- Les internautes
- Les administrations, organismes et autres institutions (intranet)

III-2-2- Statistiques concernant l'activité d'Algérie Télécom (au 31/12/2004).

Les statistiques (31/12/2004) concernant l'activité d'Algérie Télécom font apparaître l'importance relative de la place qu'elle occupe sur les différents segments du marché des services de télécommunications et des moyens technologiques et logistiques utilisées.

A- TELEPHONIE FIXE :

- Equipements d'abonnés : **3.400.000**
- Nombre de clients **3.021.600**
dont
 - Téléphone fixe : 2.848.300
 - Téléphone sans fil (WLL) : 173.300

Télé densité (nombre de lignes fixes par 100 habitants) **9,5 %**

(l'objectif est d'atteindre 18% à l'horizon 2008. La télédensité dans les pays industrialisés est de 40%)

Réseaux de transmissions et de commutation numérisés à **100 %**

L'accroissement de la **télédensité fixe** durant la période allant de 1997 à 2001 était très faible. Ce taux est passé de 4,79% en 1997 à 9,5% à la clôture de l'année 2004.

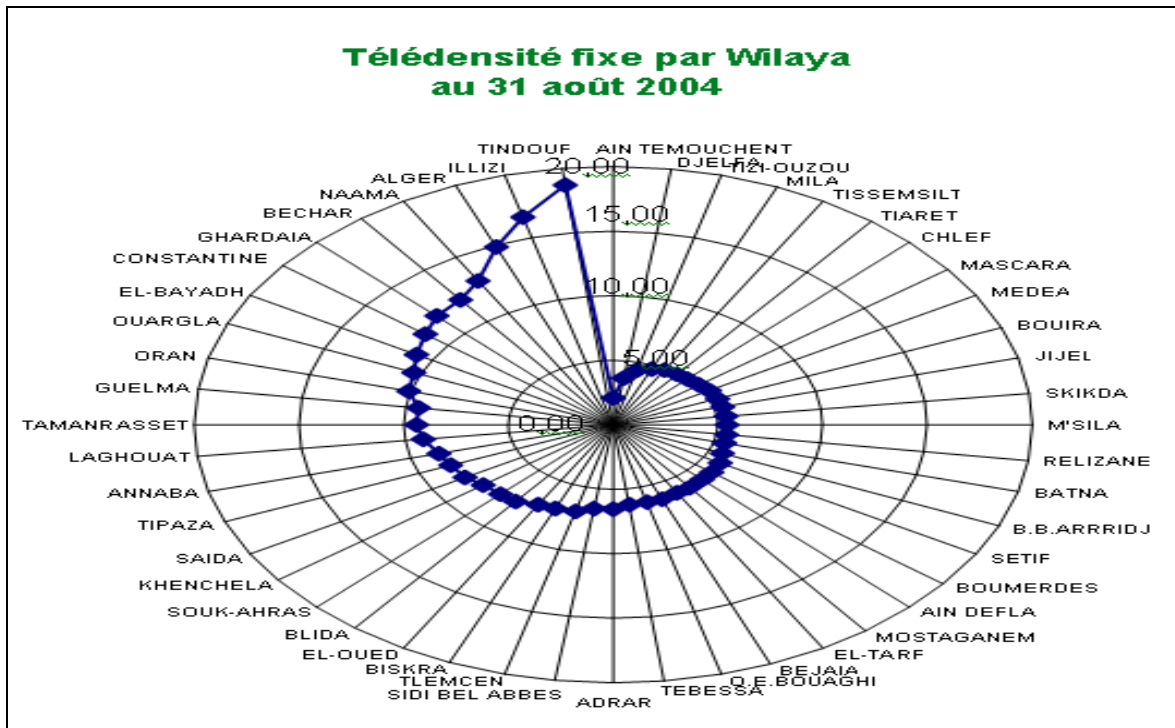
En 2001, près de 70% des ménages n'avaient pas de téléphone fixe. Le taux de pénétration des ménages a augmenté de 31.58% en 2001, à 57% en 2004.

Il est prévu une télédensité de l'ordre de 18% à l'horizon 2008.

	31/12/2003	21/06/2004	30/09/2004	31/12/2004
Télédensité fixe	6,93%	6,99%	7,38%	9,5%

L'augmentation de la télédensité de 2003 à 2004 est estimée à 29%, cette amélioration est attribuée au déploiement du réseau fixe sans fil qui offre en 2004, 430.000 lignes.

L'Algérie a une densité téléphonique au réseau fixe meilleure que celle de la moyenne Africaine (3%) qui représente 8,72% du réseau africain et 0,18 % du réseau mondial.



Les demandes de raccordement téléphonique exprimées à travers l'ensemble des demandes en instances sont passées de 909.000 en 2002 à 1,338 million en 2004; toutefois cette forte demande n'exprime pas les opportunités qu'offrent le marché.

Pour cela, Algérie Télécom a mis en oeuvre un programme d'investissement pour être en mesure de satisfaire la demande exprimée.

	2000	2001	2002	2003	2004
Instances (en 000)	646	727	909	918	1.338

Le réseau téléphonique fixe commuté a été totalement numérisé entre 2000 et 2001.

En effet, plus de 98 % des centraux sont automatisés, la durée moyenne de raccordement d'abonnés est de 04 mois.

Pour réduire le délai de traitement d'une réclamation Algérie Télécom a mis à la disposition des usagers une boîte vocale pour la signalisation automatique des dérangements (**le numéro 12**).

Le réseau commercial

- 95 Agences commerciales des télécommunications (ACTEL)
- 145 Divisions commerciales
- 22.000 kiosques multiservices
- 3.500 points de vente (Algérie Poste, Algérie KA)

Les kiosques Multiservices (KMS)

Les Kiosques Multi Services (KMS), offrent au public les services de téléphone, Fax et Téléx qui sont gérés par des jeunes ayant obtenu préalablement une autorisation de la part d'Algérie Télécom qui leur donne le droit d'exploiter 5 à 6 lignes.

En revanche, les gérants des kiosques paient à l'opérateur historique des frais de connexion et abonnement sur les lignes fixes dans leur kiosque.

Le tarif de vente au public est le même que pour une ligne d'abonné et les kiosques reçoivent une ristourne de 30 % des revenus générés par les appels. Algérie Télécom entretient les lignes octroyées aux kiosques.

	2002	2003	2004
Nombre de KMS	16 211	19 017	22 000
Lignes téléphoniques KMS	81 055	95 085	110 000

Le service prépayé:

C'est un service à carte qui permet à l'utilisateur du téléphone fixe de maîtriser son budget grâce à des crédits de consommation 'cartes prépayées'. Ce service a été déployé en mai 2004, et permet aussi de satisfaire le service Audiotel. Il est construit sur une plate forme de réseau intelligent avec 4 nœuds régionaux (Alger – Oran – Constantine – Ouargla).

Cartes prépayées	2003	2004
Nombre de cartes mères	350 389	498 096
Nombre de carte de recharges	2 335 489	10 294 585

B- ALGERIE TELECOM MOBILE (MOBILIS) :

- clients au post payé. **180.860**
- clients prépayés **995.625**
- BTS **760**
- Centraux **6**

C- ALGERIE TELECOM SATELLITE (ATS) :

- clients au réseau VSAT **219**
 - clients au réseau INMARSAT **780**
 - clients au réseau THURAYA **4711**
- dont :
- lignes post payées **4390**
 - lignes pré payées **321**
 - stations terriennes domestiques **45**
 - stations internationales **03**
 - station côtière INMARSAT **01**
 - réseau VSAT de **250** stations. **01**

D- RESEAU DE TRANSMISSION

- Backbone national de transmission variant de **2 Mbits/s à 2,5 Gbit/s**
- Réseau radio rural : 103 réseaux intégrant plus de **1500 localités**
- Artères en fibres optiques (en Km de fibres optiques) **26.562**
- Artères en faisceaux hertziens (en Km de faisceaux hertziens numériques) **34.500**
- Abonnés en service raccordés au réseau Téléx **3.580**
- Accès au réseau public de commutation par paquet (RPDCP) ou "X25" **11.000**
- **lignes** raccordées au réseau **DZPAC-MEGAPAC** **4163**

E- INTERNET DJAWEB

- clients **100.000**
- accès simultanés **10.000**
- accès simultanés à 2Mbit/s **348**
- accès simultanés à 64 Kbit/s **3074**
- accès RTC **7000**
- accès liaisons spécialisées **3000**
- cybercafés **4046**
- Internet Provider Services **35**

F- RESEAU INTERNATIONAL

02 Liaisons sous marine à fibre optique reliant l'Algérie au réseau mondial de télécommunications " **SEA-ME WE2** ", (South East Asia- Middle East- Western Europe) l'autre reliant l'Algérie à l'Europe du sud (**ALGER- PALMA**).

ALGERIE TELECOM participe à la réalisation de deux projets le " **SEA-ME WE 4** ", dont la mise en service est prévu pour 2005 et le câble rattachant Oran à l'Espagne. Le projet SEA-ME-WE4 est un consortium international dont Algérie Télécom participe à raison de 30 millions \$US pour un coût global de 495 millions \$US (6,08%). Le projet est piloté par un comité de management, et 7 sub-comités représentés par chaque pays membre. Au mois d'octobre 2005, 13,5 millions \$US ont été engagés par Algérie Télécom dans le projet.

III-3-Principales installations

Algérie Télécom détient en pleine propriété des terrains, bâtiments et équipements de production (équipements techniques) et ce conformément à l'article 145 de la loi 2000-03 et son texte d'application le décret exécutif n° 02-04 du 6 janvier 2002.

Le patrimoine d' Algérie Télécom est composé essentiellement d'équipements de production (bâtiments et équipements techniques) et de terrain répartis sur l'ensemble du territoire algérien (8 régions : Alger, Annaba, Bechar, Chlef, Constantine, Oran, Ouargla et Sétif).

III-3-1-Terrains :

DTT	Superficie terrain (M ²)
Alger	284 038
Annaba	215 808
Bechar	309 485
Chlef	227 950
Constantine	212 335
Oran	286 649
Ouargla	783 629
Sétif	178 298
Total	2 498 192

III-3-2-Bâtiments :

DTT	Surface (M ²)
Alger	178 383,3
Annaba	57 393,0
Béchar	40 627,0
Chlef	73 387,3
Constantine	74 615,8
Oran	106 889,4
Ouargla	87 427,0
Sétif	78 747,0
Total	697 469,8

III- 4- Les moyens humains et formation:

Entre l'année 2002 et 2004, l'effectif permanent au niveau de l'entreprise est passé de 18.467 à 21.199 employés, soit une augmentation de 15%. Cette augmentation est en grande partie le résultat de la permanisation des vacataires (1.900) réalisée en 2003 ainsi que des recrutements externes.

La structure des effectifs d'Algérie Télécom est caractérisé par une prédominance du personnels d'exécution (67% de l'effectif global), suivi du personnels de maîtrise (9%) et enfin le personnels cadre et cadre supérieurs (24%). Ne sont pas Inclus, au niveau de la Catégorie " Employés et Techniciens " les Agents de Sécurités intégrés en 2004.

Répartition des effectifs au 31/12/2004						
	2002	2003	2004	Variation 03/02	Variation 04/03	% effectif 2004
Encadrement Supérieur	142	149	163	5%	9%	0,77%
Cadre	4 279	4 437	4 909	4%	11%	23,16%
Maîtrise	1 843	1 853	1 872	1%	1%	8,83%
Employés et Techniciens	12 203	14 084	14 255	15%	1%	67,24%
Total	18 467	20 523	21 199	11%	3%	100%

Répartition des effectifs par ancienneté au 31/12/2004					
	Hommes	Femmes	Total	% Tranche	
Supérieur à 26		3 455	679	4 134	20%
21 à 25		4 044	569	4 613	22%
16 à 20		3 264	521	3 785	18%
11 à 15		2 835	487	3 322	16%
06 à 10		1 620	474	2 094	10%
Inférieur à 05 ans		1 830	1 421	3 251	15%
Total		17 048	4 151	21 199	100%
Pourcentage	80%	20%	100%		

Répartition des effectifs tranche d'âge 31/12/2004					
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% Tranche	
Supérieur à 55 ans		971	242	1 213	5,72%
51 à 55		1 885	311	2 196	10,36%
41 à 45		8 062	1 223	9 285	43,80%
31 à 40		5 168	1 556	6 724	31,72%
21 à 30		941	808	1 749	8,25%
Inférieur à 21 ans		21	11	32	0,15%
Total		17 048	4 151	21 199	100%
Pourcentage	80%	20%	100%		

Afin d'atteindre les objectifs tracés dans le cadre de sa stratégie de développement des compétences, Algérie Télécom compte accorder une importance considérable pour la formation de ses employés.

En 2004, Algérie Télécom a dépensé un montant de 79 millions de dinars (soit 1% de la masse salariale) dans la formation de 6.537 employés.

La formation concerne divers métiers tels la comptabilité, le marketing, l'informatique, les ressources humaines et les langues. Certaines formations ont été réalisées à l'étranger (263 stagiaires) dans le cadre de contrats de passation de marchés.

III-5- Investissements :

Les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) les plus importantes réalisées par Algérie Télécom durant la période 2002-2004 concernent essentiellement la commutation, les transmissions et le soutien.

Libellé	En millions DA	
	2003 ⁽¹⁾	2004
Equipements et Travaux de Commutation	6 400	7 682
Equipements et Travaux de Transmission	2 500	2 310
Equipements et Travaux de Soutien	17 320	7 373
AUTRES		
Total	26 220	17 365

(1) : les chiffres 2003 contiennent aussi ceux des opérations réalisées en 2002

Les investissements de commutation portent essentiellement :

- Les équipements de téléphonie (WLL essentiellement)
- Les équipements d'accès (HONET)
- Les réseaux multiservices à large bande
- La modernisation des centraux téléphoniques
- Autres matériels et réseaux urbains
- Travaux de commutation (pose câble, raccordements...)

Les investissements de transmission concernent essentiellement :

- Le backbone national : accroissement et sécurisation des capacités de transmission (FO et FHN)
- Backbone international : projet « SEA-ME-WE 4 » et la liaison Oran-Espagne-Festons Côtiers
- Plats formes Internet à haut débit et le réseau WIFI
- Travaux (installations d'équipements, génie civil, câblage fibre optique..)

Les investissements de soutien concernent essentiellement :

- Moyens auxiliaires des télécommunications (énergie et gestion de réseau)
- Moyens logistiques (immobilier, terrains, chantiers, aménagement, véhicules...)
- Les frais d'approche (douanes, transit,..)

III-6-Approvisionnement :

Les approvisionnements d'Algérie Télécom concernent pour l'essentiel le câblage et les cartes prépayées. Viennent ensuite les consommables (fournitures de bureau, carburant, pièces de rechanges...).

L'approvisionnement d'Algérie Télécom s'effectue aussi bien auprès de fournisseurs étrangers que locaux.

III-7- Litiges :

Dans le cours normal de ses activités, Algérie Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a traité des saisines émanant des opérateurs des télécommunications Wataniya Télécom Algérie (WTA) et Orascom Télécom Algérie (OTA) contre Algérie Télécom :

Pour Wataniya Télécom Algérie:

1. Relative aux prix des liaisons d'interconnexion d'Algérie Télécom;
2. Relative au partage des coûts des liens d'interconnexion entre les deux opérateurs : Algérie Télécom et WTA;
3. Relative aux tarifs différentiels accordés par AT en matière de liaisons louées aux ISP;
4. Relative à la continuité des paiements d'interconnexion après la fin de l'encadrement entre les deux opérateurs : Algérie Télécom et WTA.

Pour Orascom Télécom Algérie:

5. Relative aux redevances de collocalisation dans le catalogue d'interconnexion;
6. Relative au non respect d'Algérie Télécom de ses obligations de paiement décomptes d'interconnexion ;
7. Relative au non respect d'Algérie Télécom de son obligation de paiement d'un ancien solde de factures d'interconnexion ;
8. Relative aux tarifs excessifs des liaisons d'interconnexion dans le catalogue d'Algérie Télécom, et le non partage des coûts

Les décisions de l'ARPT N° 27,28,29,31,32,33 et34/SP/PC/ARPT/05 ont été en faveur d'Algérie Télécom (voir http://www.arpt.dz/decision_2005.htm)

A l'exception des procédures décrites ci-dessus, ni Algérie Télécom ni sa filiale Mobilis, ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont Algérie Télécom estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière.

III-8- Contrats et Engagements Importants :

Aucun contrat ou engagement à moyen et long terme, n'a été conclu par Algérie Télécom. En effet, tous les contrats et engagements conclus par Algérie Télécom sont des contrats à court terme échues généralement la même année en cours duquel ils ont été conclus compte tenu de l'avancée rapide des technologies de télécommunication.

III-9- Facteurs de risques :

Algérie Télécom et sa filiale Algérie Télécom Mobilis évoluent dans un secteur d'activité ouvert à la concurrence et prônant la transparence et proscrit toute sorte de discrimination quant aux relations entre les opérateurs du secteur des télécommunications. Des risques liés à l'activité de l'entreprise, à la réglementation ainsi que des risques fiscaux et des risques de marché dont l'impact sur les activités, la situation financière, les résultats et le développement de l'entreprise sont non significatifs.

CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIERES

Les informations financières contenues dans la présente notice sont extraites des comptes de la société Algérie Télécom. Ces informations comprennent également une analyse des postes des bilans et des tableaux de comptes de résultats.

IV-1- Principes comptables en vigueur :

Il est rappelé que Algérie Télécom a été créée par le biais d'un apport total des actifs du Ministère des Postes et Télécommunication, suite à la loi N°2000-03 du 5 août 2000, notamment, les articles 145 à 149. La comptabilité d'Algérie Télécom est une comptabilité d'entreprise. Son point de départ est le bilan d'ouverture 01/01/2003. Les comptes d'Algérie Télécom sont établis selon les règles prescrites par le Plan Comptables National Algérien (PCN) et les principes comptables généralement admis.

Algérie Télécom ne présente pas de comptes consolidés. Les titres de participations détenus sur sa filiale Algérie Télécom Mobilis sont enregistrés au niveau des créances d'investissement, dans le compte « titres de participation ».

IV-2- Présentation et analyse du compte des résultats

IV-2-1- Présentation du tableau de compte des résultats :

En milliers de Dinars

Compte	Libellé	2003		2004	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Ventes de marchandises				102 338
60	Marchandises consommées			8 861	
	Total			8 861	102 338
80	Marge Brute				93 476
80	Marge Brute				93 476
73	Production de l'entreprise pour elle même		1 698 942		
74	Prestations fournies		61 727 733		73 857 656
75	Transfert de charges de production		1 611 364		938 707
76	Revenus financiers		88 333		
61	Matières et fournitures consommées	1 712 687		648 776	
62	Services	20 196 401		27 408 358	
	Total	21 909 088	65 126 372	28 057 134	74 889 839
81	VALEUR AJOUTEE		43 217 284		46 832 705
81	Valeur ajoutée		43 217 284		46 832 705
76	Revenus financiers				244 500
77	Produits divers		28 301		160 847
78	Transfert de charges d'exploitation		34 010		85 548
63	Frais de personnel	6 564 038		11 550 397	
64	Impôts et taxes	1 413 101		1 418 061	
65	Frais financiers	1 636 106		630 799	
66	Frais divers	226 635		210 925	
68	Dotations aux amortis & provisions	8 078 069		9 911 771	
	Total	17 917 949	43 279 595	23 721 952	47 323 600
83	RESULTAT D'EXPLOITATION		25 361 646		23 601 648
79	Produits hors exploitation		1 228 659		7 360 820
69	Charges hors exploitation	22 061 477		25 574 093	
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION	20 832 818		18 213 273	
880	RESULTAT BRUT	4 528 828		5 388 375	
889	Impôt sur les bénéfices des Sociétés (15%)	679 324		808 256	
88	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 849 504		4 580 119	

IV-2-2- Analyse des comptes de résultats

Note 1 : Analyse des produits :

Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires d'Algérie Télécom comprend les ventes de services de télécommunications du Fixe, Mobile, Téléx, Liaisons spécialisées, Transmissions de données, les services satellitaires, Internet ainsi que les ventes de produits telles les ventes de terminaux (mobile, fixe et équipement multimédia) et les cartes téléphoniques (cartes mères et cartes de recharges pour le fixe)

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des consommations des abonnés et clients.

Le chiffre d'affaires du fixe et du mobile (2003) est constitué des :

- produits des communications nationales et internationales sortantes et entrantes générés par le post- payé qui sont constatés dès lors qu'ils sont réalisés ;
- produits des abonnements ;
- produits générés par les services prépayés, dont le chiffre d'affaires n'est pas pris en compte au fur et à mesure des consommations (produits constatés d'avance);
- produits de vente de terminaux qui sont comptabilisés lors de la livraison au client ou au distributeur revendeur ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.

	En milliers de Dinars		
	2003	2004	variation
Vente de marchandise		102 338	
Téléphone	42 753 083	60 039 169	40,43%
Télex	44 881	92 020	105%
Liaisons spécialisées	1 065 533	1 063 462	-0,19%
DZPAC, Megapac et Télégramme	196 444	208 484	6,13%
Communication satellites	138 820	186 560	34,39%
Communication GSM	7 818 493		
Autres	9 710 479	12 370 298	27,39%
Total Chiffre d'Affaires	61 727 733	73 959 993	19,82%

Le tableau ci-dessus fait apparaître une évolution du chiffre d'affaires de 19,8%. Cette évolution ne tient pas compte du chiffre d'affaires réalisé par Algérie Télécom Mobilis. Durant 2003, le chiffre d'affaire réalisé par Algérie Télécom et qui s'élève à 61,7 Milliards de DA comprend 7,8 milliards de DA au titre des produits générés par le segment de la téléphonie mobile (GSM).

Le chiffre d'affaires enregistré en 2004 par la filiale Algérie Télécom Mobilis est arrêté à 21 milliards de DA. En tenant compte de cette réalisation, le chiffre d'affaires enregistré par le groupe Algérie Télécom serait alors de 95 milliards de DA, d'où une progression de 53.8% en 2004.

Les autres produits :

Libellé	En milliers de Dinars		
	2003	2004	Variation
Production de l'entreprise pour elle-même	1 698 942	-	
Transfert de charge	1 645 374	1 024 255	-38%
Produits hors exploitation	1 228 660	7 360 820	499%
Revenus financiers	88 333	244 500	177%
Produits divers	116 634	160 847	38%
TOTAL	4 777 943	8 790 422	84%

La production de l'entreprise pour elle-même est constituée principalement des travaux de pose de câbles des différents chantiers d'Algérie Télécom.

Pour l'exercice 2003, les produits hors exploitation concernent essentiellement les dons reçus suite au séisme du 23 mai 2003. Pour l'année 2004, pour un montant de 7.361 millions de DA de produits hors exploitation, 4.543 millions DA et 2.339 millions de DA concernent respectivement les produits des exercices antérieures ainsi que les reprises sur charges des exercices antérieurs.

Note 2 : Les charges

A l'exception des provisions qui ont fait objet d'une estimation, toutes les autres charges ont été comptabilisées au vu des pièces justificatives.

Les Services :

Le poste « services » est constituée principalement des sous rubriques contenues dans le tableau suivant :

Désignation	En milliers de Dinars		
	2003	2004	variation
Transport	56 879	74 214	30,5%
Loyers	73 200	36 453	-50,2%
Entretien et réparation	91 770	164 619	79,4%
Sous traitance	48 758	49 871	2,3%
Documentation	3 694	2 245	-39,2%
Rémunération des tiers	19 692 374	26 551 359	34,8%
Publicité	92329	124 331	34,7%
Déplacement et réception	123 360	403 096	226,8%
Postes et télécommunications	13 618	309	-97,7%
Autres services	418	1 861	345,3%
Total	20 196 401	27 408 358	28,9%

Les services ont progressés de 29%. Cette progression concerne pour l'essentiel les redevances d'interconnexion et les remises accordées aux gérants des KMS (rémunération des tiers).

En ce qui concerne la sous rubrique « rémunération des tiers » qui constitue l'essentielle du poste « services », le tableau ci-dessous laisse apparaître durant l'exercice 2004 une augmentation de l'ordre de 211% pour l'interconnexion et 16,4% pour les remises KMS. Cette augmentation (interconnexion+redevances KMS) de 15.801 millions de DA enregistrée en 2004 est compensée par la diminution d'un montant de 8.590 millions de DA constatée sur les autres services.

En milliers de Dinars

Désignation	2003	2004	variation
Services	20 196 401	27 408 358	28,9%
Redevance Interconnexion	7 252 317	22 523 344	211%
Remises/redevances Téléphoniques Gérant KMS	3 235 349	3 765 743	16,4%
Autres services	9 708 735	1 119 271	-88,5%

Frais de personnel

Ce poste a connu une augmentation de 4 986 millions de DA au titre de l'exercice 2004, soit 76%. Ce poste a enregistré un montant de 11 550 millions de DA durant l'exercice 2004.

Il convient de souligner que cette augmentation est due à :

- une revalorisation de la grille de salaire à compter du 1^{er} trimestre 2004
- une politique de recrutement destiné à élever le taux d'encadrement.

Charges hors exploitation

En milliers de Dinars

Désignation	2003	2004	Variation
Charges Hors Exploitation	22 061 477	25 574 093	16%
Dotations exceptionnelles	19 915 854	22 847 488	14,7%
Provisions pour dépréciations des créances	16 971 606	18 981 600	11,84%
Autres Dotations exceptionnelles	2 944 248	3 865 888	31,3%
Charges sur exercices antérieurs	1 645 374	1 040 738	-37%
Reprises sur produits des exercices antérieurs	282 373	1 580 066	460%
Charges exceptionnelles	217 876	105 800	-51,4%

Le tableau ci-dessus montre que les charges hors exploitation sont constituées dans leur majorité de dotations aux provisions.

IV-3-Présentation et analyse des Bilans :

IV-3-1- Présentation des Bilans :

Les bilans présentés ci-après correspondent aux bilans d'ouverture au 01/01/2003 approuvé par le Conseil du Gouvernement et l'assemblée Générale, les bilans au 31/12/2003 et au 31/12/2004 certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale.

En milliers de DA

Actif	01/01/2003			31/12/2003			31/12/2004		
	MONTANT BRUT	AMORT/ PROV	MONTANT NET	MONTANT BRUT	AMORT/ PROV	MONTANT NET	MONTANT BRUT	AMORT/ PROV	MONTANT NET
FRAIS PRELIMINAIRES	40 808	4 081	36 727	40 808	12 242	28 566	40 808	20 404	20 404
VALEURS INCORPORELLES				32 056		32 056	143 327		143 327
TERRAIN	13 961 904		13 961 904	13 962 283		13 962 283	19 301 493		19 301 493
EQUIPEMENT DE PRODUCTION	70 243 619	6 798 029	63 445 590	75 467 891	15 661 258	59 806 633	161 958 933	69 229 293	92 729 640
EQUIPEMENTS SOCIAUX				10 558	667	9 890	25 153	4 164	20 989
INVESTISSEMENTS EN COURS	3 026 510		3 026 510	24 011 525		24 011 525	1 348 486		1 348 486
INVESTISSEMENT	87 272 842	6 802 110	80 470 732	113 525 120	15 674 168	97 850 953	182 818 201	69 253 861	113 564 339
MARCHANDISES				120 043		120 043	658 116		658 116
MATIERES ET FOURNITURES	292 751	14 247	278 503	3 906 022	100 970	3 805 052	8 847 941	1 757 193	7 090 748
STOCKS A L'EXTERIEUR				663 383		663 383	254		254
STOCKS	292 751	14 247	278 503	4 689 447	100 970	4 588 477	9 506 310	1 757 193	7 749 117
COMPTES DEBITEURS DU PASSIF				145		145	145		145
CREANCES D' INVESTISSEMENT				19 318 634		19 318 634	15 646 565		15 646 565
CREANCES DE STOCKS				137 328		137 328	316 937		316 937
CREANCE SUR ASSOC ET STE APPARENTEES							24 709 516		24 709 516
AVANCES POUR COMPTES	2 040 112		2 040 112	4 454 961		4 454 961	5 998 973		5 998 973
AVANCES D EXPLOITATION				243 576	172 270	71 306	3 946 718	3 828 910	117 808
CREANCES SUR CLIENTS	26 981 305	10 906 041	16 075 264	38 544 543	27 877 647	10 666 896	63 041 283	42 505 175	20 536 108
DISPONIBILITES	5 100 000		5 100 000	4 959 348		4 959 348	10 201 082		10 201 082
CREANCES	34 121 417	10 906 041	23 215 376	67 658 535	28 049 917	39 608 618	123 861 218	46 334 085	77 527 133
TOTAL ACTIF	121 687 010	17 722 398	103 964 611	185 873 103	43 825 055	142 048 048	316 185 728	117 345 139	198 840 589

En milliers de DA

Passif :	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004
LIBELLE	MONTANT	MONTANT	MONTANT
FONDS SOCIAL	100 000	100 000	100 000
RESERVES LEGALES			10 000
BENEFICE A TAUX REDUIT			3 839 505
RESERVES FACULTATIVES	63 668 412	63 668 412	63 668 412
SUBVENTIONS		6 042 719	5 897 224
AUTRES FONDS PROPRES			27 346 391
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	10 527	1 889 492	1 677 341
FONDS PROPRES	63 778 938	71 700 623	102 538 873
DETTES D INVESTISSEMENT	33 531 180	44 278 457	45 130 154
DETTES DE STOCKS	16 488	693 419	1 040 868
DETENTIONS POUR COMPTE	2 138 764	4 694 167	8 768 382
DETTES ENVVERS ASSOC ET STES APP			6 799 633
DETTES D EXPLOITATION	4 499 241	15 043 413	27 108 578
AVANCES COMMERCIALES		3 418	1 002 565
DETTES FINANCIERES		1 105 722	1 063 160
DETTES	40 185 673	65 818 596	90 913 340
TOTAL PASSIF	103 964 611	137 519 219	193 452 214
RESULTAT DE L EXERCICE		4 528 829	5 388 375
TOTAL GENERAL	103 964 611	142 048 048	198 840589

IV-3-2- Analyse des bilans

Analyse de l'actif

Note 3 : Démarches suivies pour l'établissement du bilan d'ouverture 01/01/2003:

Le bilan d'ouverture a été élaboré par des bureaux d'études externes sur la base :

- du bilan produit par l'Agence Centrale de la Comptabilité (ACC) au 31 décembre 2002 ;
- des opérations qui résultent de l'application des normes et principes comptables notamment celles relatives à la prudence et à la spécialisation des exercices ;
- des résultats de l'inventaire physique réalisé pour cette opération

Le bilan d'ouverture a été approuvé par le Conseil du Gouvernement le 24/12/2003 et par l'Assemblée Générale le 27/12/2004.

Note 4 : Les investissements :

Les immobilisations transférées par l'Etat lors de la création de la société Algérie Télécom en tant qu'exploitant de réseaux publics de télécommunications, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture au 01/01/2003.

Les immobilisations acquises par Algérie Télécom sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition ou à leurs coûts de production.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous :

Libellée	Taux	Durée
Bâtiments	2%	40 ans
Matériels et outillage	15%	6,6 ans
Matériel de Transport	25%	4 ans
Mobilier de Bureau	20%	5 ans
Agencement et installations	20%	5 ans

Une dotation complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique, de réduction de la durée estimée d'utilisation ou de dépréciation de valeur.

Les frais préliminaires sont résorbés dans les meilleurs délais et au maximum dans un délai de cinq (05) ans. Une fois complètement amortis, les comptes de frais préliminaires et les comptes de résorption correspondant sont soldés systématiquement.

Les investissements apparaissant au bilan 2004 résultent :

- des immobilisations reçues dans le cadre du bilan d'ouverture. Celles ci ont été obtenues comme suit :
 - résultat d'un inventaire physique réalisé et valorisé au 31/12/2001
 - immobilisations acquises et réalisées en 2002 ;
- des immobilisations acquises en 2003 et 2004 ;
- des immobilisations transférés à Algérie Télécom Mobilis. Etant précisé que pour le bilan d'Algérie Télécom, des immobilisations d'un montant de **20,852** milliards DA apportées à la filiale Algérie Télécom Mobilis ont été déduites (dont 8,832 milliards DA ont été financées en 2004). Il s'agit pour l'essentiel d'investissements de production (matériels et outillages).
- des résultats des inventaires physiques valorisés, réalisés en 2004, portant sur les immobilisations qui sont pris en charge à la clôture du bilan 2004. En effet, l'un des objectifs principaux assignés à cette mission est de corriger les comptes relatifs aux immobilisations à l'effet d'afficher des soldes fiables pour cette rubrique importante du bilan d'Algérie Télécom. La réalisation de cet objectif a nécessité notamment la mise en œuvre des opérations suivantes :
 - la réalisation des **comptages physiques** des immobilisations dans l'ensemble des structures et sites d'Algérie Télécom,
 - **la valorisation** des biens inventoriés,
 - l'identification des biens vétustes et endommagés.

Les valeurs brutes des biens telles qu'elles ont été valorisées dans le cadre du bilan d'ouverture ont été retenues et ce en vertu du principe du respect de la comptabilisation aux coûts historiques.

Les biens qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement dans le cadre du bilan d'ouverture, par omission, ont été valorisé selon les prix actuels du marché et ont été intégrés aux inventaires physiques. Les biens acquis par Algérie Télécom, à titre onéreux, ont été valorisés à leur coût d'achat.

Frais préliminaires

Libellé	En milliers de DA	
	31/12/2003	31/12/2004
Brut	40 808	40 808
Amortissement et Provision	12 242	20 404
Net	28 566	20 404

Depuis l'ouverture, aucune inscription n'a été enregistrée sur le compte « frais préliminaires ». Seules leurs résorptions ont été effectuées.

Valeurs incorporelles

Libellé	En milliers de DA	
	31/12/2003	31/12/2004
Brut	32 056	143 327
Amortissement et Provision		
Net	32 056	143 327

Les valeurs incorporelles représentent des droits d'exploitation de logiciels. La variation entre 2003 et 2004 s'explique par l'acquisition de nouveaux logiciels de gestion.

Terrains

Libellé	En milliers de DA	
	31/12/2003	31/12/2004
Brut	13 962 283	19 301 493
Amortissement et Provision		
Net	13 962 283	19 301 493

L'augmentation en 2004 du poste Terrains s'explique par :

- l'intégration de certains terrains non inventorié en 2001, et ce, suite à l'inventaire physique des immobilisations établi en 2004.
- la revalorisation des terrains selon les prix pratiqués sur le marché immobilier en Algérie,
- La réintroduction du terrain abritant le siège d'Algérie Télécom

Equipement de Production

Il s'agit essentiellement des bâtiments, matériel et outillage, matériel de transport, équipement de bureaux, agencements et installations

a- Les bâtiments

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Brut	10 220 932	10 214 244	14 032 369	37,4%
Amortissement et Provision	256 758	516 836	787 947	52,5%
Net	9 964 174	9 697 408	13 244 422	36,6%

La variation de ce poste s'explique principalement par le résultat de l'inventaire physique valorisé de ces biens.

De même, cette variation peut s'expliquer, dans une moindre mesure, par le fait que certains bâtiments ont connus une régression de 9 millions DA représentant la destruction du complexe El Harrach survenue lors du séisme du 21 mai 2003, l'acquisition d'un bâtiment administratif pour un montant de 926 millions DA mais aussi que certains bâtiments ont été transférés à Algérie Télécom Mobilis pour un montant de 153 millions DA.

b- Matériels et outillage

Il s'agit essentiellement du matériel technique de commutation et de transmission nécessaire à l'activité de l'entreprise.

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Brut	53 562 007	56 739 497	135 708 050	139,18%
Amortissement et Provision	5 209 051	12 780 514	64 904 677	407,84%
Net	48 352 956	43 958 983	70 803 373	61,07%

La variation s'explique essentiellement par le résultat de l'inventaire physique valorisé portant sur les équipements de production (matériel de transmission, commutation, énergie..) réalisé en 2004.

Toutefois, il est utile de rappeler que certains équipements de production ont été transférés à Algérie Télécom Mobilis pour un montant de 12,7 Milliards de DA.

c- Matériels de transport

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Brut	603 520	839 453	1 296 778	54,5%
Amortissement et Provision	543 259	565 894	755 859	33,6%
Net	60 261	273 558	540 919	97,7%

Ce poste enregistre une hausse de 54,5% du montant brut en 2004, due essentiellement à l'acquisition de véhicules utilitaires pour un montant de 237 millions de DA, d'une part, et des résultats de l'inventaire physique valorisé réalisé en 2004, d'autre part.

d- Equipements et mobiliers de bureaux, agencements et installation:

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Brut	5 857 160	7 540 614	10 921 737	44,8%
Amortissement et Provision	788 961	1 792 100	2 780 810	55,2%
Net	5 068 199	5 748 514	8 140 927	41,6%

La progression entre 2003 et 2004 s'explique par des investissements de plus de 3 milliards de DA concernant cette rubrique.

Investissement en cours :

Ce poste représente des investissements non encore réceptionnés ou mis en service ou dont les pièces y afférentes ne sont pas réceptionnées par les services de la comptabilité.

	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Montant	3 026 510	24 011 525	1 348 486	-1680%

En 2004, les investissements réceptionnés pour un montant de plus de 22,6 milliards de DA ont été reclassés dans les comptes d'investissements appropriés et ce suite à l'inventaire physique des immobilisations réalisé durant cette même année.

Note 5- Les stocks :

Les stocks au 31/12/2002 ont été évalués sur la base de travaux d'inventaire réalisés par le Ministère dont le montant (brut) est de 293 millions de DA. Durant l'exercice 2003, ce poste affiche un montant de 4.689 millions DA (brut) donnant une évolution de l'ordre de 1500% qui s'explique principalement par les acquisitions de câble de toute nature.

A la clôture de l'exercice 2004, ce poste affiche une valeur de 9.506 millions de DA (brut), soit une progression de 102%. Cette évolution résulte d'une part, de l'inventaire physique valorisé des stocks, et d'autre part, par les acquisitions effectuées durant la même année. Le stock est constitué principalement en plus de câbles, des combinés téléphoniques destinés à la revente en l'état, essentiellement ceux relatifs à la technologie WLL.

Note 6 : Les Créances :

Le montant brut des créances au 31 décembre 2004 s'élève à **113.660 millions DA**. Comparativement au 31/12/2003, une augmentation de plus de **50.960 millions DA** a été enregistrée qui sont due principalement aux créances sur associés et sociétés apparentés (MOBILIS) pour plus de 24 milliards de DA et aux créances sur clients.

La ventilation du poste « **créance** » apparaissant aux bilans est donnée par le tableau ci-dessous :

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Créance d'investissement		19 318 634	15 646 775	-23.5%
Créance s/assoc et stés app			24 709 516	
Avances pour compte	2 040 112	4 526 266	5 998 973	32,5%
Avances d'exploitation (brut)		243 576	3 946 718	1520%
Créance clients (brut)	26 981 305*	38 544 543	63 041 283	63.5%
Créance de stock		137 328	316 937	130%
Comptes débiteurs du passif		145	145	

* : Une avance de trésorerie d'un montant de 5 Milliards de Dinars a été versée par le MPTIC à Algérie Télécom sur les recettes des télécommunications réalisées en 2002. Cette avance est positionnée comme créance sur le MPTIC à l'actif du Bilan d'ouverture d'Algérie Télécom. Elle a été soldée par le compte bancaire durant l'exercice 2003.

Créances d'investissement

Ce poste est composé des éléments suivants:

Libellé	En milliers de DA		
	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Dépôt à terme :	16 000 000	12 379 155	-22,63%
Prêts		1 404	
Avances sur investissement :	3 163 826	2 908 529	-8,07%
Titres de participation Algérie Télécom Mobilis	100 000	100 000	
Cautionnements versés et loyers	54 807	257 476	370%
Total	19 318 634	15 646 565	-19,01%

Ce poste enregistre une baisse de 19% par rapport à 2003 qui s'explique pour la majeure partie par une diminution des dépôts à terme pour un montant de 3,6 milliards de DA.

Créances sur Associés et Sociétés Apparentées

Ce poste enregistre un montant de 24.710 millions DA, correspondant aux avances faites à la filiale Algérie Télécom Mobilis.

Avances pour compte et avances d'exploitation

Ce poste se décompose comme suit :

- Les soldes des comptes « précomptes » et « TVA à récupérer » : 5.776 Millions DA ;
- Dépenses diverses à régulariser : 3.945 Millions DA

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 04/03
Brut	2 040 112	4 698 537	9 945 691	112 %
Provisions	-	172 270	3 828 910	2123%
Net	2 040 112	4 526 266	6 116 781	35 %

Créances clients

- Le niveau important des créances clients résulte en fait des spécificités des sociétés de services disposant d'un réseau de distribution disséminé sur l'ensemble du territoire national.
- Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

Le montant des créances clients pour l'exercice 2004 est obtenu comme suit :

	En milliers de Dinars
Montant brut bilan 2003	38.544.543
Montant des créances 2004	24.496.739
Montant total brut des créances au 31/12/2004	63.041.283

Les provisions constituées au titre de l'exercice 2004 pour risque de non recouvrement sont de 18.981.600 milliers de DA, celles apparaissant au bilan 2003 sont de 27.877.647 milliers de DA. En tenant compte du montant des provisions transféré vers Algérie Télécom Mobilis qui est de 4.354.072 milliers DA (correspondant à un transfert de créances clients pour un montant de 6.247.566 milliers de DA), le montant total des provisions sur créances clients au 31/12/2004 s'établit à 42.505.17 milliers de DA.

Les Disponibilités

La trésorerie est constituée par les liquidités immédiatement disponibles. Elle ne comprend pas les placements à court terme.

Seules les avances de trésorerie réellement accordées à Algérie Télécom lui ont été affectées dans le bilan d'ouverture du 1 janvier 2003, soit 5,1 milliards de DA.

Les disponibilités ont connu une augmentation de 5.242 millions DA par rapport à l'exercice 2003 faisant ressortir un solde de 10.201 millions de DA à la clôture de l'exercice 2004.

Analyse du passif

Note 7 - Les Fonds Propres

Le capital social :

Le capital social, totalement souscrit et libéré par l'Etat, unique actionnaire, s'élève à 100 millions de DA.

Les réserves légales :

Pour l'exercice 2003, une réserve légale de 10% a été constituée pour un montant de 10 millions de DA.

Les réserves :

Les réserves sont constituées de l'actif net apporté par le Ministère à Algérie Télécom lors de sa création, pour un montant de 63.668 millions DA et du bénéfice de l'exercice 2003, taxé au taux réduit, pour un montant de 3.839 millions DA soit un total de 67.507 millions de DA.

Les subventions :

Ils concernent la contrepartie des investissements financés sur concours définitif. Le montant enregistré en 2004 représente le solde entre le montant des subventions reçues et les annuités d'amortissement 2003 et 2004 des investissements correspondants.

Les autres fonds propres :

Ce montant représente les écarts entre l'inventaire physique des investissements et des stocks et les soldes comptables correspondants.

L'imputation de ces montants à ce compte s'explique par le fait que les écarts se rapportent aux éléments du patrimoine apportés par l'Etat à la création d'Algérie Télécom.

L'inventaire physique des immobilisations a permis de dégager un écart positif par rapport au solde comptable de 26.362 millions de DA alors que l'inventaire physique des stocks a permis de dégager un écart positif de 984 millions de DA, soit un total de 27.346 millions DA.

Les provisions pour pertes et charges :

Elles concernent pour l'essentiel la couverture des pertes de changes, d'un montant de 594 millions DA ainsi que la réhabilitation des investissements détruits lors du séisme de mai 2003 pour un montant de 1.083 millions DA.

Les fonds propres ont enregistré une hausse de 30.837 millions DA (soit 43%) durant l'exercice 2004 due à :

- La constitution de la réserve légale pour un montant de 10 MDA ;
- plus value sur le bilan d'ouverture 2003 d'un montant de 27.346 MDA ;
- bénéfice réalisé en 2003 taxé au taux réduit d'un montant de 3.839 MDA ;
- Une diminution des subventions d'un montant de 146 MDA ;
- Une diminution des provisions pour perte et charges de 212 MDA.

Note 8- Les dettes

Les dettes d'Algérie Télécom ont enregistré une hausse globale de 38% entre 2003 et 2004. Elles se répartissent comme suit :

Les dettes d'investissements

Les dettes d'investissements ont connue une hausse de l'encours net de l'ordre de 2% entre 2003 et 2004.

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 03-04
Emprunt Bancaire	32 368 076	38 252 552	36 810 540	-3,8%
Crédits d'investissements	196 825	3 391 690	5 670 798	67,2%
les emprunts contracté à l'étranger	-	1 655 272	1 655 272	
fournisseurs retenus garantis	-	4 686	19 287	311,6%
Cautionnements reçus des entreprises titulaires	97 089	105 066	105 066	
Autres dettes d'investissements (Dettes envers la douane)	869 190	869 190	869 190	
Total	33 531 180	44 278 457	45 130 153	1,9%

Les détections pour compte

L'augmentation en 2004 de 87% de ce poste provient essentiellement du volume des prestations (chiffre d'affaires) réalisées durant 2004 générant ainsi une « TVA à décaisser » de l'ordre de 7.955 millions de DA.

Dettes envers associés et sociétés apparentés

Arrêtées au 31/12/2004 à un montant 6,8 milliards de DA. Elles représentent des dettes d'Algérie Télécom envers sa filiale Algérie Télécom Mobilis pour l'exploitation des 500.000 lignes GSM (chiffre d'affaires enregistré par Algérie Télécom sur le mobile : prestations fournies, interconnexion et roaming).

Les dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation d'Algérie Télécom sont résumées dans le tableau suivant :

Libellé	En milliers de DA			
	01/01/2003	31/12/2003	31/12/2004	Variation 03/04
Créditeurs de services	3 913 966	11 769 388	21 163 904	79,8%
Personnel	122 493	224 076	989 641	341,7%
Impôts d'exploitation dus	5 124	1 401 498	2 200 388	57,0%
Créditeurs de Frais Financiers	422 591	1 472 162	1 822 708	23,8%
Créditeurs de Frais Divers	-	35 047	123 185	251,5%
Organismes Sociaux	35 065	141 242	808 752	472,6%
Total	4 499 241	15 043 413	27 108 578	80,2%

Le poste « personnel » contient la rémunération due par le personnel au titre de l'application de la convention collective ainsi qu'un montant de 600 MDA correspondant à la prime d'intéressement.

Le poste organismes sociaux a connu une forte progression de presque 341% due essentiellement aux cotisations de l'employeur aux assurances de l'ordre de 700 millions de dinars.

Dettes Financières

Il s'agit essentiellement des effets échus impayés (crédit Banque Algérienne de Développement BAD). La globalité de cette dette a été remboursée durant le mois de mai 2005 après appel de fonds de la part de la BAD.

Note 9 : Le Résultat

Les bilans d'Algérie Télécom au titre des exercices 2003 et 2004, sont arrêtés pour respectivement un total net de 142.048 millions de dinars et 198.841 millions de dinars et des résultats bénéficiaires avant impôts respectivement de 4.529 millions de dinars et 5.388 millions de DA.

Note 10- Régime fiscal en vigueur :

Algérie Télécom est soumise au régime fiscal du droit commun. Le résultat brut de l'exercice est soumis au taux réduit de 15% à concurrence du bénéfice réinvesti, et 30% pour le reste.

IV-4- Analyse financière**V-4-1- Analyse des bilans financiers :****Note 11 : Bilan fonctionnel condensé d'Algérie Télécom – Exercices 2003-2004**

En milliers de DA			
Actif	2003	2004	Variation
Valeurs immobilisées	101 274 004	141 900 015	40,11%
<i>Immobilisations</i>	97 822 387	113 543 935	16,07%
<i>Autres val. Immobilisées</i>	3 451 617	28 356 080	721,53%
Valeurs d'exploitation	4 588 477	7 749 117	68,88%
Valeurs réalisables	15 197 653	26 969 971	77,46%
Valeurs disponibles	20 959 348	22 201 082	5,92%
TOTAL	142 019 482	198 820 185	40,00%

Passif	2003	2004	Variation
Fonds propres	75 521 563	107 098 588	42%
Dettes à ML terme	45 292 714	52 944 045	17%
Dettes à court terme	21 205 206	38 777 552	83%
Trésorerie passive	91 465	48 902	-47%
TOTAL	142 019 483	198 820 185	40%

Les autres valeurs immobilisées pour l'année 2004 contiennent un montant de 24 709 MDA qui correspond aux créances sur la filiale MOBILIS

Note 12 : Analyse des principaux agrégats financiers :

En milliers de DA			
Intitulé	2003	2004	Variation
Actif Total (net)	142 019 482	198 820 185	40%
Fonds de Roulement	19 540 273	18 142 618	-7,15%
Besoin en Fonds de Roulement	-1 327 611	-4 009 562	202,01%
Trésorerie	20 867 884	22 152 180	6,15%
Capacité d'Autofinancement (*)	13 010 574	15 574 890	19,71%

(*) : Un montant de 1,083 milliards de DA, a été inclus dans le calcul de la CAF. Il concerne la réhabilitation des équipements endommagés par le séisme de mai 2003. Cette somme figure toujours sur le bilan et revêt un caractère de réserve.

Note 13 : Etudes des Principaux ratios :

Intitulé		2003	2004
Financement structurel	Capitaux permanents	1,21	1,13
	Immobilisations nettes		
Financement propre	Fonds propres	0,6	0,7
	Capitaux permanents		
Financement extérieur	Total des dettes	0,47	0,46
	Total Actif		
Autonomie financière	Fonds propres	1,14	1,17
	Total des dettes		
Indépendance financière	Fonds propres	1,67	2,02
	DMLT		
Liquidité générale	Valeurs réalisables+ disponibilités	1,7	1,27
	Dettes à court terme		
Endettement	DMLT	0,6	0,49
	Fonds Propres		
Capacité de remboursement (ans)	DMLT	3	3,4
	Capacité d'Autofinancement		
Rotation des créances clients	Créances client (net) X360j	53 j	85 j
	Chiffre d'affaires (TTC)		
Délais fournisseur	Dettes fournisseurs X360	87 j	270 j
	Matière, Fourn. et services achetés (TTC)		

L'Analyse des ratios présentés ci-dessus fait ressortir qu'Algérie Télécom présente une bonne santé financière notamment :

- un fonds de roulement positif permettant de financer intégralement ces besoins d'exploitation.
- une trésorerie nette positive, venant conforter les ressources à long terme de l'entreprise.
- une indépendance financière vis-à-vis de ses emprunteurs et une bonne capacité de remboursement qui est d'un peu plus de trois (03) ans.
- une rentabilité nette d'exploitation,
- des délais crédits fournisseurs supérieurs sur les délais crédits clients
- une valeur ajoutée représentant 70% et 63,4 % du chiffre d'affaire 2003 et 2004 respectivement.

IV-4-2- Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion :

Libellé	En milliers de DA	
	2003	2004
Ventes de marchandises	-	102 338
Marchandises consommées		8 861
MARGE BRUTE	-	93 477
Marge brute	-	93 477
Production de l'entreprise pour elle même	1 698 942	
Prestations fournies	61 727 733	73 857 656
Transfert de charges de production	1 611 364	938 707
Matières et fournitures consommées	1 712 687	648 776
Services	20 196 401	27 408 358
VALEUR AJOUTEE	43 128 951	46 832 706
Valeur ajoutée	43 128 951	46 832 706
Frais de personnel	6 564 038	11 550 397
Impôts et taxes	1 413 101	1 418 061
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 151 812	33 864 248
Dotations aux amortissements	8 078 069	9 911 771
Transfert de charges d'exploitation	34 010	85 548
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	27 107 753	24 038 025
Revenus financiers	88 333	244 500
Frais financiers	1 636 106	630 799
Frais divers	226 635	210 925
Produits divers	28 301	160 847
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25 361 647	23 601 648
Produits hors exploitation	1 228 659	7 360 820
Charges hors exploitation	22 061 477	25 574 093
RESULTAT HORS EXPLOITATION	- 20 832 817	- 18 213 273
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25 361 647	23 601 648
RESULTAT HORS EXPLOITATION	- 20 832 817	-18 213 273
RÉSULTAT BRUT	4 528 829	5 388 375
Impôt sur les bénéfiques des Sociétés	679 324	808 256
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 849 505	4 580 119

IBS 2003 : 15%

Hyp : IBS 2004 : 15%

Note 14 : La valeur ajoutée :

Entre 2003 et 2004, la valeur ajoutée est passée de 43,1 à 46,8 milliards de DA. Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette augmentation aurait pu être plus importante si ce n'est l'augmentation des services constatés en 2004 (35,7%). La valeur ajoutée générée représente plus de 63% du chiffre d'affaires. A signaler que la norme internationale pour l'activité des télécommunications se situe entre 40 et 50%.

Note 15 : L'excédent brute d'exploitation (EBE)

L'EBE a régressé de 3,7% en 2004. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation importante en 2004 du poste « services » (35,7%) ainsi que du poste « frais de personnel » (76%) due à l'application de la convention collective avec date d'effet le 15 janvier 2004

Note 16 : Le résultat brut d'exploitation

Le résultat de l'exploitation courant présente un solde positif de l'ordre de 24,1 milliards de DA, soit une régression par rapport à 2003 de 11,3%, due essentiellement aux mêmes raisons évoqués ci-dessus ainsi qu'à l'augmentation des dotations aux amortissement (22,7%).

Note 17 : Le résultat brut de l'exercice

Le résultat brut de l'exercice est passée de 4 529 millions de DA à 5 388 millions de DA, soit une progression de 19% par rapport à l'année 2003. Le résultat de l'exercice 2004 aurait été plus important si ce n'est la forte progression des charges déjà évoquées ci-dessus.

Note 18 : Ratios des Frais Financiers :

Pour une bonne appréciation des charges financières par rapport aux principaux soldes intermédiaires de gestion, une synthèse est présentée ci-après :

Ratios	2003	2004
Charges Financières / EBE	4,65%	1,86%
Charges Financières /CA	2,65%	0,85 %
Charges Financières / VA	3,79%	1,35%

A travers ces ratios, on constate une baisse significative en 2004 de l'influence des frais financiers sur les principaux soldes intermédiaires de gestion.

IV-5- Affectations des résultats :

L'assemblée Générale du 14 mai 2005 a décidé d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2003 comme suit :

- Réserve légale : 10 millions de Dinars (10% du capital social)
- Réserve réglementée : 3.839,5 millions de Dinars

IV-6- Tableau des ressources et emplois :

Le tableau des emplois et des ressources d'Algérie Télécom pour les exercices 2003 et 2004 se présente comme suit :

En millions de Dinars		
Emplois	2003	2004
Investissement	10 578	6 185 (1)
Investissement Financiers		
Remboursement Emprunts anciens	12 765	3 961
Augmentation Fonds de Roulements	-	35 314
Total Emploi	23 343	45 460
Ressources	2003	2004
<i>Résultat net</i>	3 849	4 580
<i>Dotations aux amortissements</i>	8 078	9 912
Cash-flow net	11 927	14 493
Emprunt Bancaire	10 747	
Remboursement de DAT		3 621
Augmentation des Fonds Propres		27 346
Diminution Fonds de Roulements	669	-
Total Ressource	23 343	45 460

(1) il s'agit uniquement des investissements ayant fait l'objet de réception définitive et de règlement.

IV-7- Tableau des filiales et des participations (au 31/12/2004):

Filiale et Participations	Capital (DA)	Réserves et reports à nouveau avant affectation des résultats	Fraction du Capital détenu	Valeur Comptables des Titres détenus (DA)	Prêts et avances consentis et non encore remboursés (DA)	Montant des Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes (DA)	Résultat net (DA)	Dividendes encaissés par la société
FILIALES PLUS DE 50% DU CAPITAL DETENU PAR ALGERIE TELECOM									
Algérie Télécom Mobilis	100.000.000	Néant	100%	100.000.000	24.709.515.782	Néant	20.981.336.379	393.458.299	Néant
PARTICIPATION INFÉRIEUR OU ÉGAL À 50% DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIÉTÉ									
NEANT									

CHAPITRE V- EVOLUTION RECENTE, BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

V-1 - Evolution récente de la société :

Les réalisations financières et techniques d'Algérie Télécom durant le premier semestre 2005 sont résumées dans le tableau ci-après :

	2004	1^{er} semestre 2005	%Réalisation/ budget 2005
lignes raccordées (filaire + WLL)	525 045	168 585	21,1%
Chiffre d'affaires (en Millions DA)	73 960	39 685	37,8%
Dépenses d'investissements (en Millions DA)	21 327	14 869	41%
Dépenses de fonctionnement (en Millions DA)	42 621	20 864	59%

Au premier semestre 2005, le nombre de clients raccordés, les dépenses d'investissements et les dépenses de fonctionnement représentent respectivement 32,1%, 69,7% et 48,6% par rapport à ceux enregistrés durant l'année 2004. Ce niveau de performance s'explique principalement par le fait que le premier semestre de l'année constitue un semestre préparatif de lancement de toutes les actions d'investissement dont la concrétisation est généralement faite au courant du dernier semestre de l'année.

Quant au chiffre d'affaires qui représente 53,7% (plus de la moitié) des réalisations de l'année 2004, il provient en grande partie des grands comptes dont la facturation se fait, d'une manière conventionnée, au forfait, ainsi que l'amélioration sensible du niveau du trafic et d'une mise en place d'une politique marketing durant le deuxième semestre 2004 et qui commence à apporter ses fruits à partir du début 2005.

V-2 - Perspectives d'avenir- But de l'émission:

V-2-1- Le marché :

Le marché des télécommunications en Algérie offre un potentiel de croissance important. L'évolution culturelle et sociale sont des éléments qui favorisent les technologies de l'information. En effet, cette affirmation est confortée par :

- La jeunesse de la population représentant 60% de la population à moins de 30 ans
- Une croissance démographique d'environ 1,5% par an (chiffres ONS)
- Une augmentation remarquable du nombre de logements grâce à une politique gouvernementale soutenant le secteur de l'habitat.
- une croissance soutenue du PIB
- une politique d'emploi soutenu dans le cadre d'une stratégie gouvernementale
- une amélioration du pouvoir d'achat des ménages

V-2-2- Les orientations :

Dans le contexte d'un marché des télécommunications en croissance, soutenu par une demande liée principalement à des conditions économiques et démographiques favorables, **Algérie Télécom** s'est fixé comme objectif de garder sa place de leader sur chaque segment de marché (fixe, Internet, transmission de données) et de reconquérir des parts de marchés sur le mobile et cela afin de conserver sa position de fournisseur préféré de services de télécommunications en Algérie.

Son développement nécessite le maintien d'un niveau de rentabilité adéquat. Pour ce faire Algérie Télécom doit :

- Stimuler la croissance du marché mobile par le développement de la pénétration et de l'usage des services de télécommunications mobiles ;
- Renforcer sa compétitivité sur le fixe ;
- Rester le principal moteur et acteur du développement de l'Internet en Algérie
- S'appuyer sur une infrastructure de réseau conforme aux standards technologiques les plus récents
- Maintenir une gestion financière rigoureuse et une structure financière solide.

Compte tenu de l'importance de la demande et des besoins croissants et diversifiés, manifestés par les utilisateurs des services des télécommunications, d'une part, et les opportunités d'affaires très porteuses dans les différents services à valeurs ajoutée, d'autre part, Algérie Télécom a arrêté un programme de développement sur la période allant de 2005 à 2010 axé principalement sur :

- L'introduction de nouvelles technologies :
 - en matière de commutation ;
 - radio type WIFI, WIMAX, WLL
- Le développement des communications spatiales type VSAT ;
- L'installation et l'exploitation d'un réseau multiservices large bande ;
- La vulgarisation des accès Internet à hauts débits (ADSL et EVDO) ;
- La sécurisation des artères de transmission nationale et internationale en Technologie WDM ;
- La mise en place de systèmes de gestion et de supervision des réseaux ;
- L'amélioration de la qualité de service pour le mobile et la diversification des offres y afférents.

En d'autres termes, mettre à la disposition du citoyen les dernières innovations en matière de technologie de télécommunications et développer ainsi une société d'information.

Dans un autre volet, Algérie Télécom se prépare à l'ouverture de son capital. Cette opération, confiée à la Banque d'affaire espagnole Santander est actuellement en phase de préparation.

Le plan d'investissement 2005-2010 vise à améliorer la télédensité pour atteindre un taux de 18% correspondant à 7 millions d'abonnés.

Algérie Télécom Mobilis s'est fixé comme objectif physique un parc de 3 millions d'abonnés à la fin de l'année 2005, ce chiffre a été dépassé le 31/08/2005 pour s'établir à 3.193.352 abonnés, enregistrant une évolution 2.016.867 abonnés par rapport au 31/12/2004 (+171,44%) et de 1.116.452 abonnés par rapport à juin 2005 (+53,6%). Pour concrétiser cette opération, Algérie Télécom Mobilis compte couvrir, entièrement le territoire national, d'équipements, lui permettant d'offrir une disponibilité de ses produits répondant aux attentes des citoyens (meilleur rapport qualité/prix). En conséquence, Algérie Télécom Mobilis dégagera de meilleurs résultats lui permettant un meilleur positionnement sur le marché de la téléphonie mobile.

Le programme d'investissement de la Société Algérie Télécom sur l'horizon 2005-2008 est le suivant :

	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
Investissements AT	35 881	40 473	34 245	37 663
Investissements ATM	32 000	-	-	-

V-2-3- Les perspectives d'avenirs :

L'évolution estimée à moyen terme des principaux paramètres financiers de l'entreprise, se présente comme suit :

	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
Fonds Propres	116 904	136 682	161 334	198 795
Résultats Nets	19 445	24 078	37 007	54 557
Total Fonds Propres	136 348	160 760	198 341	253 052
Dettes MLT	19 774	17 722	12 857	11 675
emprunt obligataire	10 000	10 000	5 000	
Total DMLT	29 774	27 722	17 857	11 675
DMLT/Fonds Propres	22%	17%	9%	5%
Capitaux permanents	166 122	188 482	216 198	264 727
Fonds Propres/Capitaux permanents	82%	85%	92%	96%
Immobilisations	175 950	197 621	209 488	227 540
Fonds de Roulement	-9 828	-9 138	6 710	37 187
Besoin en Fonds de Roulement	-22 709	-14 473	-5 120	27 163
Besoins de Trésorerie	-12 881	-5 335	-11 830	-10 025
Marge d'Endettement	106 574	133 038	180 484	241 377
Marge d'Endettement Résiduelle	106 000	133 000	180 000	241 000
Cash Flow Brut	36 017	45 111	63 403	87 440
Cash Flow Net	32 586	40 862	56 873	77 812

Tableau des comptes de résultats prévisionnels 2005-2008 :

	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
Marge Brute	100	102	111	144
Production de l'entrepr elle-même	-	-	-	-
Prestations fournies	105 411	137 057	178 175	231 627
Transferts de charges de production	-	-	-	-
Chiffre d'Affaires	105 511	137 159	178 286	231 771
Matières et fournitures consommées	3 560	3 689	3 879	3 680
Services	40 017	64 027	83 235	108 206
VALEUR AJOUTEE	61 934	69 443	91 172	119 885
Frais de personnel	11 686	11 581	11 466	11 295
Impôts et taxes	2 126	2 764	3 593	4 671
Frais financiers	2 700	2 193	1 616	1 028
Frais divers	329	395	474	569
Dotations aux amortissements	13 141	16 784	19 866	23 256
TOTAL CHARGES	29 982	33 716	37 015	40 818
Revenus financiers	-	-	-	-
Produits divers	169	178	186	196
RESULTAT d'EXPLOITATION	32 121	35 904	54 343	79 263
Produit Hors exploitation	4 315	4 324	4 258	4 178
Charges Hors exploitation	13 560	11 901	15 064	19 256
RESULTAT HORS EXPLOITATION	-9 245	-7 577	-10 806	-15 078
RESULTAT BRUT	22 876	28 327	43 538	64 185
IBS	3 431	4 249	6 531	9 628
RESULTAT NET	19 445	24 078	37 007	54 557

Les bilans prévisionnels condensés de l'horizon 2005-2008 pour l'entreprise Algérie Télécom sont les suivants :

Actif	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
INVESTISSEMENTS	136 304	159 994	174 373	188 781
STOCKS	7 675	7 675	7 675	7 675
CREANCES	79 704	79 373	91 374	128 338
TOTAL ACTIF	223 683	247 041	279 422	324 794

Passif	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
FONDS PROPRES	109 403	129 002	153 234	190 295
DMLT	39 118	34 376	23 625	15 844
DCT	52 286	55 336	59 025	54 470
RESULTAT BRUT	22 876	28 327	43 537	64 185
TOTAL PASSIF	223 683	247 041	279 422	324 794

Le plan de financement du programme d'investissement d'Algérie Télécom est le suivant :

Emplois	En millions de Dinars					Cumul	%
	2005	2006	2007	2008			
Investissements	35 881	40 473	34 245	37 663	148 262	55%	
Investissement ATM	32 000				32 000	12%	
Remb. Emprunts anciens	12 902	9 344	6 654	5 768	34 668	13%	
Remb. Emprunt Obligataire			5 000	5 000	10 000	4%	
Augmentation de Fd Roulement			13 973	31 381	45 356	17%	
Total Emplois	80 783	49 817	59 872	79 812	270 286	100%	

Ressources	En millions de Dinars					Cumul	%
	2005	2006	2007	2008			
<i>Résultat Net</i>	19 445	24 078	37 007	54 557	135 087	50%	
<i>Amortissements</i>	13 141	16 784	19 866	23 255	73 046	27%	
Cash-Flow Net	32 586	40 862	56 873	77 812	208 133	77%	
Crédits bancaires	8 800	1 454			10 254	4%	
Nouvel Emprunt Obligataire	10 000				10 000	4%	
Cession immobilisations	4 379	3 000	3 000	2 000	12 379	5%	
Diminution de Fd Roulement	25 018	4 501			29 519	11%	
Total Ressources	80 783	49 817	59 872	79 812	270 285	100%	

Les résultats, et les cash-flows futurs d'Algérie Télécom lui permettent de financer son plan d'investissement et faire face à ses engagements.

Les différents effets du plan d'investissements sur le plan financier de la filiale Algérie Télécom Mobilis, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	En Millions de Dinars			
	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'Affaires	39 798	49 438	59 395	66 653
Résultat net	11 200	18 206	25 104	28 894
Cash flow Brut	18 641	25 640	34 956	40 747
Cash flow Net	16 664	25 640	34 956	40 747
Fonds Propres	44 494	60 508	74 412	85 099
Capitaux permanents	84 679	97 976	109 134	118 643
Fonds Propres/Capitaux permanent	53%	62%	68%	72%
Immobilisations nettes	44 291	54 739	67 118	73 647
Fonds de Roulement	40 388	43 238	42 016	44 996

Les indicateurs clés représentatifs des activités d'Algérie Télécom Mobilis sont en constante progression. La capacité d'autofinancement progresse d'année en année, cette progression constitue un avantage important pour l'entreprise, lui permettant de rembourser ses dettes et financer à l'avenir elle-même ses futurs investissements.

CHAPITRE VI - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE

Algérie Télécom est une société par actions régie par la législation en vigueur et les dispositions de ses statuts. Algérie Télécom est dirigée par un conseil d'administration. L'Etat est l'unique actionnaire. Il est représenté par Monsieur le Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information.

VI-1- Les Organes d'Administration :

VI-1-1- L'Assemblée Générale :

- M. HAICHOIR Boudjemâa, Président.
- M. OUARETS Brahim, Secrétaire

VI-1-2- Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est actuellement composé de 12 membres, dont le président, 10 administrateurs représentant de l'Etat et 1 administrateur représentant les salariés.

VI-1-2-1- Le Président du conseil d'administration

M. Brahim OUARETS, Président Directeur Général

VI-1-2-2- Membres du Conseil d'Administration :

Prénom et Nom	Fonction
• Ali YOUNSIOUI	Secrétaire Général M.P.T.I
• Azzedine OUSSEDIK	Directeur Général de l'Agence spatiale ASAL
• El Hachemi BELHAMDI	Président Directeur Général Algérie Télécom Mobilis
• Mouloud IRZOUNI	Directeur au M.P.T.I
• Tayeb KEBBAL	Directeur au M.P.T.I
• Abderrazak HENNI	Représentant Ministère de la Justice
• Mourad CHIKHI	Membre
• Hamid BESSALAH	Directeur Général du Centre de Développement des Techniques Avancées
• Loghbi HABBA	Chargé de Mission auprès des Services du Chef du Gouvernement
• Mohammed TCHOULAK	Secrétaire Générale Fédération des Travailleurs
• Salem AMRANE	Membre de la Fédération des Travailleurs

VI-1-2-3- Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée Générale d'Algérie Télécom a fixé le montant des jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à 7.500 DA (brut) par administrateur.

VI-2- Contrôle externe de la société

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans à partir du 01/01/2003.

Les commissaires aux comptes ci-dessus sont désignés pour un mandat de 3 ans (2003-2005)

• M. ABELAZIZ Seghir	Expert Comptable Commissaire aux comptes Formation et conseil en management 143, Boulevard Krim Belkacem Alger
• M. MECHRARA Mohamed	Expert Comptable Commissaire aux comptes 3 Rue Mohamed Touileb Alger

VI-3- Les Principaux Cadres Dirigeants :

Prénom et Nom	Fonction
• Brahim OUARETS	Président Directeur Général
• Abdelkader BENYEKHOU	Conseiller
• Mokhtar MISSOUMI	Conseiller
• Amar OUALI	Conseiller
• Ahmed KEHILI	Division Marketing et Gestion Qualité
• Mouloud BARA	Direction des Ressources Humaines

Le montant des rémunérations annuelles des 10 personnes les mieux rémunérées durant l'exercice 2004, est évalué à 11.799.234,34 DA

VI-4 -Politique de communication d'Algérie Télécom

Algérie Télécom dispose d'une Direction de Communication dont les coordonnées sont ci-après :

Responsable : Mme. F. Benlamara

Téléphone : 021.76.16.14

Fax : 021.76.16.34

E-mail : benlamara@algerietelecom.dz

Consciente de l'importance de la communication et de ses effets dans la conjoncture économique actuelle, Algérie Télécom a consacré des moyens humains, matériels et financiers conséquents. Dans le cadre de sa stratégie de

développement, Algérie Télécom accorde une grande importance autant à la communication interne qu'à la communication externe. Une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 330.840.000 DA a été allouée pour l'année 2005.

Durant l'année 2004 Algérie Télécom a dépensé, pour le volet communication, un montant de 68.507.776 DA.

La communication interne joue un rôle important dans la motivation et la capacité d'innovation des employés. Algérie Télécom utilise les moyens permettant d'atteindre l'ensemble de son personnel. Il peut être cité notamment les notes d'information, les tableaux d'affichage, les supports audio-visuels (CD) ainsi que le portail internet.

Compte tenu de l'importance qu'accorde l'entreprise à ce volet, une direction de la communication a été créée.

Les actions de communications portent essentiellement sur :

- 1- le sponsoring, (des émissions radiophoniques, manifestations sportives)
- 2- foires, forums nationaux et internationaux et salons (le forum Algéro-Britannique, le Forum d'entreprises, la foire nationale télécoms 2004, salon des télécoms à Oran).
- 3- mécénat social (sponsoring des campagnes de prévention routière, participation et contributions aux journées des handicapés, autres participations).

De même, Algérie Télécom accorde une importance quant à sa politique de proximité avec sa clientèle (répondre aux doléances). A cet effet, Algérie Télécom a procédé à la mise en place d'un centre d'appel.

Algérie Télécom et sa filiale disposent également de sites Internet www.algeriatelecom.dz www.mobilis.dz qui constituent un portail vers l'extérieur.

La présente notice d'information est disponible sur le site Internet d'Algérie Télécom www.algeriatelecom.dz et de la COSOB www.cosob.org

CHAPITRE VII : ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION

VII-1- Signature et fonction des personnes qui assument la responsabilité de la notice d'information :

" A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ".

<p>M.Brahim OUARETS Président Directeur Général</p>
--

VII-2- Signature des commissaires aux comptes :

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ".

<p>M.Séghir ABDELAZIZ Expert-Comptable Commissaire aux Comptes</p>	<p>M.Mohamed MECHERARA Expert-Comptable Commissaire aux Comptes</p>
---	--

Référence à la notice légale publiée au Bulletin Officiel des Annonces Légales (B.O.A.L) du.....

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n°.05-05 en date du 17 Octobre 2005.

GLOSSAIRE

ACTEL	Agence Commerciale de Télécommunication
ADSL	Asymmetrical Data Suscriber Line : technologie ayant pour objet de transmettre des débits élevés sur la ligne de l'abonné simultanément à une communication téléphonique. Le débit est asymétrique, c'est-à-dire plus élevé dans le sens entrant chez l'abonné que dans le sens sortant
ARPT	Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Assig nation (d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique)	Autorisation donnée par une administration pour l'utilisation par une station radioélectrique d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spéciales.
AT	Algérie Télécom
ATM	Algérie Télécom Mobilis (Mobilis)
Attribution (d'une bande de fréquences)	Inscription dans le tableau d'attribution des bandes de fréquences, d'une bande de fréquence déterminée, aux fins de son utilisation par un ou plusieurs services de radiocommunications de terre ou spatiale, ou par le service de radioastronomie, dans des conditions spécifiées. Ce terme s'applique également à la bande de fréquence considérée
Audiotel	Service commercial généralement accessible en composant un numéro commençant généralement par "08" qui permet aux utilisateurs d'accéder à des informations, à des jeux, etc., généralement par l'intermédiaire d'un serveur vocal, c'est-à-dire un serveur informatique qui oriente l'appelant grâce à des messages préenregistrés.
Backbone	Cœur du réseau : dans l'organisation d'un réseau, on distingue deux parties : <ul style="list-style-type: none"> · la boucle locale ou réseau d'accès, qui correspond à la ligne d'abonné, c'est-à-dire, sur un réseau téléphonique fixe, la partie du réseau où la ligne de chaque abonné, généralement constituée d'une paire de fils de cuivre, est physiquement individualisée. · le cœur de réseau, également appelé réseau général, qui correspond à l'ensemble des supports de transmission et de commutation à partir du commutateur d'abonné.
Bit	Binary digit ou élément binaire : Le bit est la plus petite valeur utilisée pour coder une information. Elle s'exprime sous forme de 0 ou de 1, qui sont le langage des circuits électroniques (ouvert / fermé). On le note généralement par 0 (zéro) ou 1 (un). Par extension, unité binaire de capacité de mémoire. On le retrouve dans de nombreux noms d'unités, par exemple l'unité de débit "bit par seconde" (symbole bit/s) et ses multiples : kbit/s, Mbit/s, Gbit/s.
Boucle Locale	Ensemble des liens filaires ou radioélectriques existant entre le poste de l'abonné et le commutateur d'abonnés auquel il est rattaché. La boucle locale est ainsi la partie du réseau d'un opérateur qui lui permet d'accéder directement à l'abonné.
Boucle Locale Radio	Consiste à établir un réseau de boucle locale en substituant aux fils de cuivre qui équipent aujourd'hui les réseaux une technologie radio offrant l'avantage d'une plus grande souplesse pour le déploiement des infrastructures.
BSS	Base Station Sub-system : Sous-système de station de base.
BTS	Base Transceiver Station : Station de base. Station fixe d'un système mobile. Le BTS gère une cellule, il définit entre autre la taille de la cellule suivant l'environnement. Ainsi dans une zone urbaine, on déploiera plus de BTS que dans une zone rurale. Le BTS assure également les transmissions radio entre les mobiles et le réseau. Une BTS gère au maximum deux sous-porteuses radios, soit environ une centaine de canaux GSM simultanément.
Carte SIM	Subscriber Identity Module : Carte d'abonné et services à valeur ajoutée (norme GSM). C'est une carte à puce qui s'insère dans le portable pour que celui-ci soit identifié sur le réseau. Sans carte, il n'est pas possible d'utiliser un mobile. C'est grâce à elle que le réseau vous reconnaît. Elle peut être au format ISO (comme une carte de crédit), mais le plus souvent au format Micro. Elle a une certaine capacité de mémoire, notamment pour les numéros de téléphone de votre

	répertoire.
Carte téléphonique pré-payée	Carte téléphonique vendue avec un crédit de consommation, rechargeable ou non. Ces cartes sont utilisables à partir de tout téléphone ou publiphone. Chaque carte dispose d'un numéro identifiant et d'un code que l'utilisateur devra présenter à la plate-forme de l'opérateur avant de composer le numéro de son correspondant. Les communications sont décomptées du crédit initial de la carte. Certaines cartes peuvent être rechargées par téléphone via un numéro de carte de crédit.
CDMA	Code Division Multiple Access : accès multiple à répartition par code : technique permettant de faire circuler plusieurs signaux "simultanément" sur un support physique ou virtuel
Commutateur	Équipement permettant d'aiguiller les appels vers leur destinataire grâce à l'établissement d'une liaison temporaire entre deux circuits d'un réseau de télécommunications ou à l'acheminement d'informations organisées en paquets.
Commutation	Sur un réseau de télécommunications, la fonction de commutation assure l'aiguillage du trafic en établissant des connexions temporaires entre deux ou plusieurs points du réseau. Cette opération s'effectue dans des équipements placés à différents endroits du réseau et appelés commutateurs. Ainsi, dans sa structure de base, un réseau de télécommunications est composé de supports de transmission connectés entre eux par des commutateurs. Les modes "paquet" ou "circuit" sont deux techniques de commutation utilisées par les réseaux de télécommunications. La première est par exemple utilisée par les réseaux Internet (IP), la seconde par les réseaux téléphoniques classiques (RTC).
Débit	Le débit mesure la capacité d'un canal à transmettre des données sous forme numérique. Il est exprimé; en bits, kilo-bits par seconde (Kbit/s) ou méga-bits par seconde (Mbit/s).
DJAWEB	le fournisseur d'accès et de services Internet d'Algérie Télécom
DSLAM	Digital Subscriber Line Multiplexer : situé sur le réseau de l'opérateur local, au niveau du répartiteur, il fait parti des équipements utilisés pour transformer une ligne téléphonique classique en ligne ADSL permettant la transmission de données, et en particulier l'accès à Internet, à haut débit. La fonction du DSLAM est de regrouper plusieurs lignes ADSL sur un seul support, qui achemine les données en provenance et à destination de ces lignes.
DZPAC MEGAPAC	Réseau de transmission de données par paquets exploité par Algérie Télécom.
Équipement terminal	Tout équipement destiné à être connecté directement ou indirectement à un point de terminaison d'un réseau et qui émet, reçoit ou traite des signaux de télécommunications. Ne sont pas visés les équipements de réception permettant d'accéder aux services de radiodiffusion.
Ethernet	Nom d'un réseau local d'entreprise développé par Rank Xerox et normalisé ensuite par l'IEEE. Le débit courant d'Ethernet est de 10 Mbit/s ou de 100 Mbit/s.
EV-DO	Evolution Vidéo Data Only .Réseau à Evolution Données Optimisées. Technique utilisant des liaisons radios pour permettre aux internautes d'accéder à l'Internet Haut débit et se déploie sans recourir au matériel Filaire
Flux internes	Prestations réciproques entre le fixe et le mobile, dont principalement : les services liés à la terminaison des trafics fixe et mobile entre les deux pôles d'activités, et l'usage par le Pôle Mobile des liaisons louées au Pôle Fixe
Forfait	C'est la formule d'abonnement la plus répandue : vous payez chaque mois un prix forfaitaire qui vous donne droit à un certain nombre d'heures de communications. Si vous appelez moins, vous payez le prix du forfait (hors numéros spéciaux qui sont facturés en plus). Si vous dépassez votre quota, chaque minute de communication supplémentaire dans le mois vous est facturée en sus.
Fréquence	Nombre d'oscillation par seconde d'un signal électromagnétique. La fréquence est exprimée en Hertz. Une station qui se trouve sur 100 MHz de la bande FM, émet des signaux de 100 MHz par seconde. L'antenne réceptrice capte ses émissions, quand elle a été réglée sur la fréquence. On parle d'ondes HF (Haute Fréquence) ou ondes courtes, ondes VHF (Very High Frequency), ondes UHF (Ultra High Frequency).
FTP	File Transfer Protocol : logiciel définissant un protocole de transfert de fichiers

	entre deux machines interconnectées par internet.
GMPCS	Global Mobile Personal Communications by Satellite : Système de communications personnelles assurant une couverture transnationale, régionale ou mondiale depuis une constellation de satellites accessibles avec de petits terminaux facilement transportables.
GPRS	General Packet Radio Services : système de commutation de données par paquets permettant d'améliorer les débits fournis par les réseaux GSM
GPS	Global Positioning System : Le système GPS est un système de localisation basé sur un ensemble de 24 satellites militaires avec un accès autorisé aux civils. Les signaux RF sont émis par les satellites. A partir de la vision de 4 satellites, un récepteur GPS peut calculer une position en longitude, latitude et altitude avec une précision de quelques mètres, solution militaire et d'une centaine de mètres, solution civile.
GSM	Global Systems for Mobile Communication : Norme européenne de transmission numérique de téléphonie mobile, dite de 2ème génération, adopté en 1987 et mise au point par l'ETSI (European Telecommunication Standard institut). Utilisée depuis 1992, cette technologie emploie deux bandes de fréquences : 900 et 1800 Mhz, et peut transmettre aussi bien la voix que les données.
Hertz (hertz)	Unité de fréquence égale à un cycle par seconde. Symbole : Hz. Ses multiples sont, entre autres, le kilohertz (kHz), le mégahertz (MHz) et le gigahertz (Ghz). Le savant allemand Heinrich Hertz est un pionnier de la radioélectricité.
Hertzien	Désigne les transmissions utilisant comme support les ondes électromagnétiques dans leur ensemble et plus particulièrement les liaisons hautes fréquences.
HONET	Ensemble d'équipements de transmission et de commutation de réseau d'accès développé et commercialisé par l'entreprise chinoise HUAWEI
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers : Société savante américaine fondée en 1884 qui regroupe des adhérents (enseignants, chercheurs, étudiants) du monde entier travaillant dans le secteur des télécommunications, de l'électronique, de l'électricité et de l'informatique. Le comité 802 de l'IEEE s'occupe de normalisation des réseaux locaux.
INMARSAT	International Maritime Satellite : Système civil de télécommunications comportant 8 satellites et assurant les fonctions téléphonie, télex et télécopie par l'intermédiaire de 37 stations terrestres. 4 versions sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> • A (analogique) • B (numérique Standard B) • C (version miniaturisée n'assurant que la fonction télex Standard M) • D (version miniaturisée n'assurant que les fonctions télécopie et téléphonie Standard Mini M)
Interconnexion	Les prestations réciproques offertes par deux opérateurs de réseaux publics ou les prestations offertes par un opérateur de réseau public à un prestataire de service téléphonique ou public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quels que soit les réseaux auxquels ils sont raccordés ou services qu'ils utilisent.
Internet	ensemble de réseaux de tailles variées de communication électronique interconnectés entre eux grâce à un protocole, l'IP (Internet Protocol) et permettant l'offre et l'utilisation de très nombreux services comme échanger des informations (textes, sons, images et données).Réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants. Note : L'acheminement est fondé sur le protocole IP (Internet Protocol), spécifié par l'Internet Society (ISOC). L'accès au réseau est ouvert à tout utilisateur ayant obtenu une adresse auprès d'un organisme accrédité. La gestion est décentralisée en réseaux interconnectés.
Intranet	Un réseau intranet est un réseau fondé sur la technologie IP (Internet Protocol) réservé aux communications internes d'une entreprise ou d'un organisme. Il permet de bénéficier de la norme IP pour l'échange des informations et d'une présentation conviviale des informations, le langage HTML autorisant une lecture non linéaire des pages consultées, grâce à l'utilisation de liens hypertexte (on peut

	passer d'une rubrique à l'autre par un simple "clic" de souris). Son utilisation est ainsi facilitée par une présentation conviviale et pratique, comparable à celle des sites Web que l'on peut consulter sur le réseau mondial Internet.
IP	Internet Protocol : protocole de télécommunications utilisé sur les réseaux qui servent de support à Internet et permettant de découper l'information à transmettre en paquets, d'adresser les différents paquets, de les transporter indépendamment les uns des autres et de recomposer le message initial à l'arrivée. Ce protocole utilise ainsi une technique dite de commutation de paquets. Sur Internet, il est associé à un protocole de contrôle de la transmission des données appelé TCP (Transmission Control Protocol) ; on parle ainsi du protocole TCP / IP.
KMS	Kiosques Multiservices : local commercial géré par un tiers non salariés d'Algérie Télécom, ouvert au public, regroupant un certain nombre de cabines téléphoniques, permettant l'accès au services de télécommunication au grand public.
LAN	Local Area Network : Ensemble d'ordinateurs reliés entre eux, dans un même immeuble (et dans une même entreprise). Concept de réseau qui représente les réseaux locaux.
Liaison louée	Sur le plan technique, une liaison louée se définit comme une liaison permanente constituée par un ou plusieurs tronçons d'un réseau ouvert au public et réservée à l'usage exclusif d'un utilisateur. Elle s'oppose ainsi à la liaison commutée, qui est temporaire. Au plan juridique, la ligne louée, encore appelée liaison louée ou liaison spécialisée, est ainsi définie par le code des postes et télécommunications : "la mise à disposition par l'exploitant public dans le cadre d'un contrat de location d'une capacité de transmission entre des points de terminaison déterminés du réseau public, au profit d'un utilisateur, à l'exclusion de toute commutation contrôlée par cet utilisateur". Ce type de service est utilisé par les entreprises pour leurs réseaux internes, ainsi que par les fournisseurs de services de télécommunications qui ne disposent pas d'infrastructures propres ou souhaitent les compléter.
Mbit/s	Méga bits par seconde : unité de mesure du débit d'information sur une ligne de transmission de données.
Modem	Modulateur Démodulateur : Ce périphérique adjoint à l'ordinateur sert à moduler et à démoduler un signal analogique ou numérique. Le modem transforme les données numériques de l'ordinateur en signal analogique et réciproquement. Les modems actuels ont une vitesse maximale de 56 Kbit/s.
MPTIC	Ministère de la Poste et des Technologies d'Information et de Communication
Numérique	Le terme désigne le mode de transmission dans lequel le signal analogique est échantillonné et quantifié numériquement. Les valeurs sont transformées en données binaires (0 ou 1). À la réception, ces valeurs permettent de reconstituer par points successifs le signal analogique que l'écouteur transforme à nouveau en signal sonore. La technologie numérique élimine les risques de dégradation du signal lors de la transmission et préserve une qualité d'écoute constante. Le terme "numérique" désigne le mode de transmission dans lequel le signal analogique est échantillonné et quantifié numériquement. L'amplitude du signal analogique est mesurée à des intervalles de temps très courts. Les valeurs de la mesure sont transformées en données binaires (0 ou 1). À la réception, ces valeurs permettent de reconstituer par points successifs le signal analogique que l'écouteur transforme à nouveau en signal sonore. La technologie numérique élimine les risques de dégradation du signal par la transmission et préserve une qualité d'écoute constante.
Ondes radioélectriques ou fréquences radioélectrique Opérateur :	Les ondes électriques dont la fréquence est par conviction inférieure à 3.000 GHz se propageant dans l'espace sans guide artificiel. Société disposant de son propre réseau de transmission téléphonique et habilitée à commercialiser son utilisation et pouvant fournir un ensemble de services

		(téléphonie fixe, téléphonie mobile, Internet, transfert de données) en fonction de son autorisation délivrée par l'autorité de régulation du pays en question.
Paquet		Packet : Suite d'un nombre déterminé de bits comportant des éléments de service (adresses...) et des données.
PDH		Plesiochronous Digital Hierarchy : norme de transmission numérique fondée sur le découpage de l'information en intervalles de temps identiques.
Points de terminaison :		Les points de connexion physique répondent à des spécifiques techniques nécessaires pour avoir accès à un réseau de télécommunications et communiquer efficacement par son intermédiaire. Ils font partie intégrante du réseau. Lorsqu'un réseau de télécommunications est connecté à un réseau étranger, les points de connexion à réseau sont considérés comme point de terminaison.
Portabilité numéros	des	possibilité, pour un abonné, de conserver son numéro de téléphone lorsqu'il change d'opérateur de boucle locale ou lorsqu'il change de localisation géographique ou d'opérateur de boucle locale ou les deux.
Point d'accès		Equipement assurant l'interface entre le réseau téléphonique commuté (RTC) et le réseau Transpac.
Présélection		La présélection est une option qui lie un abonné à un opérateur exclusif sans rien changer à la numérotation habituelle de ses appels (nationaux et internationaux). En contrepartie, l'abonné bénéficie de tarifs avantageux. En composant le préfixe adéquat, le client peut toutefois utiliser les services d'autres opérateurs.
Prestataire services: PSTN	de	Toute personne physique ou morale qui fournit un service en utilisant les moyens de télécommunications. <i>Public Switched Telephone Network</i> réseau public de téléphonie ou réseau téléphonie commuté
Régulation		dans le secteur des télécommunications, la régulation peut se définir comme l'application, par l'autorité compétente, de l'ensemble des dispositions juridiques, économiques et techniques qui permettent aux activités de télécommunications de s'exercer librement, ainsi que le prévoit la loi. Ainsi, la régulation des télécommunications est essentiellement une régulation économique ; tel n'est pas le cas par exemple dans le secteur de l'audiovisuel où il existe une régulation des contenus, subordonnée à des objectifs culturels. Régulation économique : elle consiste, pour l'autorité de régulation, à veiller à l'exercice d'une concurrence effective, loyale et durable. Elle s'appuie sur une connaissance précise des évolutions économiques du marché, sur des outils juridiques propres à établir une concurrence loyale (par exemple le règlement des différends, l'approbation des conditions techniques et financières d'interconnexion ou les sanctions) ainsi que sur une analyse approfondie des coûts des opérateurs.
Réseaux		Ensemble de ressources de télécommunications ; par exemple, ensemble de commutateurs et de liens de transmission filaire (fil ou câble métallique, fibre optique) et hertzien, terrestre ou satellitaire (onde électromagnétique) qui composent le support et les nœuds de transport et d'orientation du signal. .
Réseau d'accès		réseau sur lequel les utilisateurs connectent directement leurs équipements terminaux afin d'accéder aux services. (voir « Backbone »)
Réseau interne		Un réseau indépendant entièrement établi sur une même propriété sans emprunter ni le domaine public, y compris hertzien, ni une propriété tierce.
Réseau privé		Un réseau de télécommunications destiné soit à un usage privé, lorsqu'il est réservé à l'usage de la personne physique ou morale qui l'établit, soit à un usage partagé, lorsqu'il est réservé à l'usage de plusieurs personnes physiques ou morales constituées en un groupe fermé d'utilisateurs, en vue d'échanger des communications internes. Il est « interne », s'il est entièrement établi sur même propriété, sans emprunter ni le domaine public, y compris hertzien, ni une propriété tierce.
Réseau public de télécommunications		Tout réseau de télécommunications établi ou utilisé pour la fourniture au public des services de télécommunications

RMS	Réseau multiservice à large bande basé sur la technologie IP-MPLS (Multi Protocol Label Switching)
Roaming	Possibilité pour un abonné de communiquer sur les réseaux des opérateurs étrangers avec sa carte SIM et en gardant son numéro d'appel.
RPDCP	Réseau Public de Données à Commutation de Paquets : Les réseaux de données de la génération Transpac
RTC	Réseau (public) téléphonique Commuté
Service de radiodiffusion	Service de radiocommunication dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le public en général. Ce service peut comprendre des émissions sonores, des émissions de télévision ou d'autres genres d'émissions
Service de télécommunications	Toute prestation incluant la transmission ou l'acheminement de signaux ou une combinaison de ces fonctions par des procédés de télécommunications.
Service téléphonique	L'exploitation commerciale pour le public du transfert direct de la voix en temps réel, à travers un ou des réseaux publics, permettant à tout utilisateur, qu'il soit fixe ou mobile, d'utiliser l'équipement connecté à un point de terminaison d'un réseau pour communiquer avec un autre utilisateur qu'il soit fixe ou mobile utilisant un équipement connecté à un autre point de terminaison
Service télex	L'exploitation commerciale du transfert direct en temps réel par échange de signaux de nature télégraphique, de messages dactylographiés entre des utilisateurs raccordés aux points de terminaison d'un réseau de télécommunications
Service universel des télécommunications	La mise à la disposition de tous d'un service minimum consistant en un service téléphonique d'une qualité spécifiée ainsi que l'acheminement des appels d'urgence, la fourniture du service d renseignements et d'un annuaire d'abonnés, sous forme imprimée ou électronique et la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité, d'universalité et d'adaptabilité
Service radioélectrique	Servitude qui consiste en une limitation de la hauteur des obstacles dans les zones définies autour des centres d'émission ou de réception, afin de prévenir toute perturbation des ondes radioélectriques émises ou reçues par ces centres
SMS	Short Message Service : Fonction qui permet de recevoir ou d'envoyer des messages alphanumériques sur un GSM par l'intermédiaire d'un terminal de type Minitel, ordinateur, du centre de services de l'opérateur ou à partir du portable lui-même.
Spectre des fréquences radioélectriques : Station de base	L'ensemble des ondes radioélectriques dont la fréquence est comprise entre 3 KHz ET 3.000 GHz.
Streaming	Emetteur/récepteur central qui assure les communications avec un téléphone mobile dans une zone de portée déterminé
Télécommunications	Cette technologie est utilisée pour la diffusion en flux continu d'images et de sons par le téléphone mobile sur le réseau UMTS. Avec le streaming le contenu vidéo est délivré en flux continu sans temps de téléchargement et donc sans attente. Ce qui permet de visualiser des films sur son téléphone mobile.
Télégramme	toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil, optique, radioélectricité ou autres systèmes électromagnétiques.
Télégraphie	Ecrit destiné à être transmis par télégraphie en vue de sa remise au destinataire.
Télédensité THURAYA	Forme de télécommunications qui intervient dans toute opération assurant la transmission et la reproduction à distance du contenu de tout document, tel qu'un écrit, un imprimé ou une image fixe, ou bien la reproduction à distance de tous genres d'informations sous cette forme.
UMTS	nombre de lignes fixes ou mobiles par 100 habitants
	Opérateur GMPCS aux EAU en 1997 par un consortium opérateurs nationaux de télécommunications des pays arabes et les sociétés d'investissement de placement en valeurs mobilières internationales.
	Universal Mobile Telecommunications System : Système de télécommunications mobiles universelles ; dénomination de la norme retenue en Europe pour les systèmes de radiocommunications mobiles de troisième

génération, qui permettront d'offrir une large gamme de services, intégrant la voix, les données et les images. Dans le cadre de l'UIT, il existe plusieurs normes concurrentes pour ces systèmes, dans le cadre de l'appellation générique "IMT 2000". L'UMTS définira la 3ème génération des mobiles, avec des possibilités bien plus grandes, notamment concernant le transfert de données et les nouveaux services accessibles à partir du mobile.

VSAT	Very Small Aperture Terminal : services de télécommunications par satellite utilisant une partie étroite de la capacité totale du satellite grâce à un terminal d'émission-réception de petite dimension permettant l'échange d'informations à bas ou moyen débit.
WDM	Wavelength division multiplexing : multiplexage en longueur d'onde : technologie permettant le transport de plusieurs canaux sur une même fibre optique (jusqu'à cent).
WI FI	Wireless Fidelity : Marque commerciale déposée définissant un système de transmission de données à la norme IEEE 802.11, permettant d'accéder sans fil à Ethernet jusqu'à quelques centaines de mètres, à une vitesse de 11 Mbits/s
WLL X25	Wireless Local Loop : Voire Boucle Locale Radio Protocole de transmission par commutation de paquets. Utilisé par Algérie Télécom à travers « DZPAC »